

ANNEXE 8
FICHES DESCRIPTIVES DES ZONES
DE LA CARTE DES VOCATIONS

Sommaire

Secteur n°1 : Caps et détroit du Pas-de-Calais.....	6
Secteur n°2 : Estuaires picards et mer d’Opale.....	24
Secteur n°3 : Côte d’Albâtre et ses ouverts	40
Secteur n°4 : Baie de Seine	51
Secteur n°5 : Large baie de Seine.....	63
Secteur n°6 : Nord Cotentin	72
Secteur n°7 : Ouest Cotentin – Baie du Mont Saint-Michel.....	86
Secteur n°8 : Manche Ouest au large des îles anglo-normandes	98

Note méthodologique pour l'identification et la priorisation des enjeux socio-économiques

La directive cadre « planification des espaces maritimes » doit établir un cadre pour la planification maritime et une coordination des différentes activités en mer. Pour ce faire, il convient donc d'identifier et prioriser, sur la base de l'état des lieux, les enjeux socio-économiques présents sur l'ensemble de la façade en prenant en compte la spécificité des territoires.

Les enjeux socio-économiques sont considérés comme des éléments présents ou à venir de l'ensemble des activités participant au développement économique de la façade. Sont alors considérés comme prioritaires les enjeux socio-économiques représentatifs de la façade et/ou à potentiel de développement. Ils peuvent également représenter une identité forte ou structurante pour le territoire. L'identification de ces enjeux guidera la définition d'objectifs socio-économiques en vue de répondre aux ambitions de la croissance bleue.

L'identification s'est principalement fondée sur l'expertise des acteurs économiques et des représentants des territoires. Les enjeux identifiés ont été classés en différentes catégories (faible, moyen, fort, majeur). La priorisation ayant été définie au cours du 1er cycle de la stratégie, elle devra faire l'objet d'une révision au cours de ce cycle.

Note méthodologique pour l'identification et la priorisation des enjeux environnementaux

En 2024, l'OFB a mis à jour l'identification et la hiérarchisation des enjeux écologiques de la façade. Les détails figurent en annexe 5. La méthodologie complète est consultable dans le document suivant : <https://hal.science/hal-04454651v1/preview/Enjeu-DCSMM-METHODE-ET-RESULTATS-VF2024.pdf#page=2>

La plupart des enjeux écologiques forts et majeurs sont représentés spatialement dans ce document sur les cartes de chaque secteur. Ils ont pour cela été réunis dans un seul à plat nommé « Enjeux forts et majeurs discriminants à l'échelle du secteur ». Pour certaines catégories d'enjeux, les données n'ont pas permis de discriminer suffisamment l'espace à l'intérieur d'un secteur. Concernant les espèces mobiles, c'est souvent l'ensemble du secteur qui est d'importance. Concernant certains habitats non côtiers mal connus comme les Zones Fonctionnelles Halieutiques, la connaissance disponible n'a pas été cartographiée de manière suffisamment synthétique. Les enjeux écologiques non représentés spatialement sur les cartes des secteurs sont précisés dans le tableau qui synthétise l'ensemble de ces enjeux.

ELEMENTS TRANSVERSAUX

La densification des activités humaines, ainsi que le renforcement de la protection des espaces nécessairement induit par cette densification, impliquent sur la façade Manche Est-Mer du Nord la multiplication des cohabitations d'usages et donc une démarche globale d'organisation. Les modalités de cohabitations, indispensables à une interprétation éclairée des cartes des vocations, sont débattues au sein des instances (CMF et ses commissions), puis sont affinées au cas par cas entre les services et acteurs concernés. Elles pourraient, si besoin, faire l'objet de mesures dans le plan d'action associé à la stratégie de façade.

Plusieurs cartographies de la stratégie de façade contribuent à l'éclairage des enjeux et de la planification (**en cours de consolidation**) :

- carte de synthèse des enjeux environnementaux (annexe XX)
- carte de synthèse des enjeux socio-économiques (annexe XX)
- carte de synthèse des zones de vocations
- cartes relatives aux différentes activités (annexe 1), telles que la cartographie des zones d'importance pour la pêche (indicateur issu de données déclaratives et statistiques : UE, Valpena, Journaux de bord et Visiomer).
- cartes de l'état existant et prospectif de chaque zone de vocation, incluant par exemple pour l'existant les périmètres des concessions de granulats marins existantes et pour le prospectif les zones de potentiel extractible de granulats
- cartographie des zones propices à l'hydrolien (zone de vocation n°XX dans l'annexe 8)
- cartographie des zones propices à l'éolien (annexe 9)
- cartographie des zones de protection forte (annexe 9)
- cartographie des zones aquacoles et de leurs utilités à terre (annexe 9)

Certaines cartes ou données ne sont pas directement insérées au sein de la stratégie mais sont complémentaires et permettent un meilleur éclairage de certains enjeux (**en cours de consolidation**) :

- portail des limites maritimes du SHOM
- portail des données maritimes et littorales de l'État : Geolittoral, avec par exemple les données relatives aux zones fonctionnelles halieutiques¹

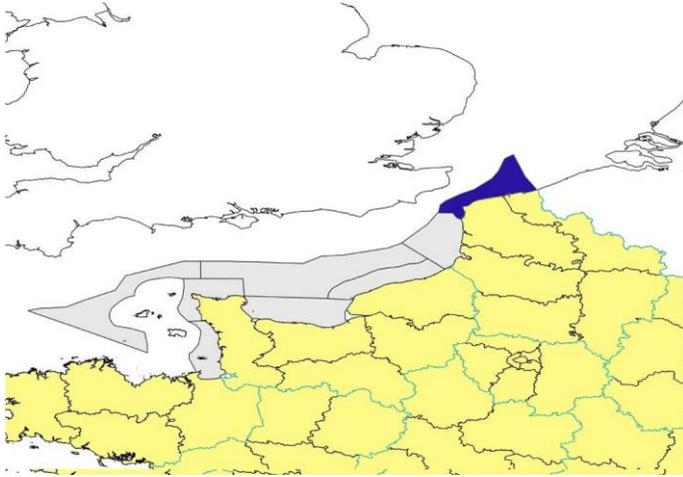
Il est à noter que certaines AMP étant à cheval sur 2 zones, elles sont alors comptabilisées pour ces deux zones (2 fois), impliquant que la somme des AMP présentes sur l'ensemble des zones sera supérieure à la somme des AMP de la façade. Toutefois leur surface sur chaque zone est indiquée, impliquant que la somme des surfaces sur l'ensemble des zones est égale à la surface globale d'AMP de la façade.

¹ <https://wab.cerema.smart-origin.com/webappbuilder/apps/26/>

Afin d'offrir une vision à moyen long terme des différentes activités dont les enjeux pourraient évoluer sur le secteur concerné, des éléments de prospective sont présentés dans cette annexe. Il s'agit d'éléments issus des réflexions et projections des acteurs concernés, qui ne font à ce stade l'objet d'aucune validation de l'Etat.

Secteur n°1 : Caps et détroit du Pas-de-Calais

Vocation :



Cumul d'activités important dans une zone corridor contrainte, lieu d'échanges avec 4 vocations portuaires (commerce (roulier, vrac et conteneur), passagers, pêche et transformation des produits de la mer) et de flux (espèces, sels nutritifs, sédiments, etc).

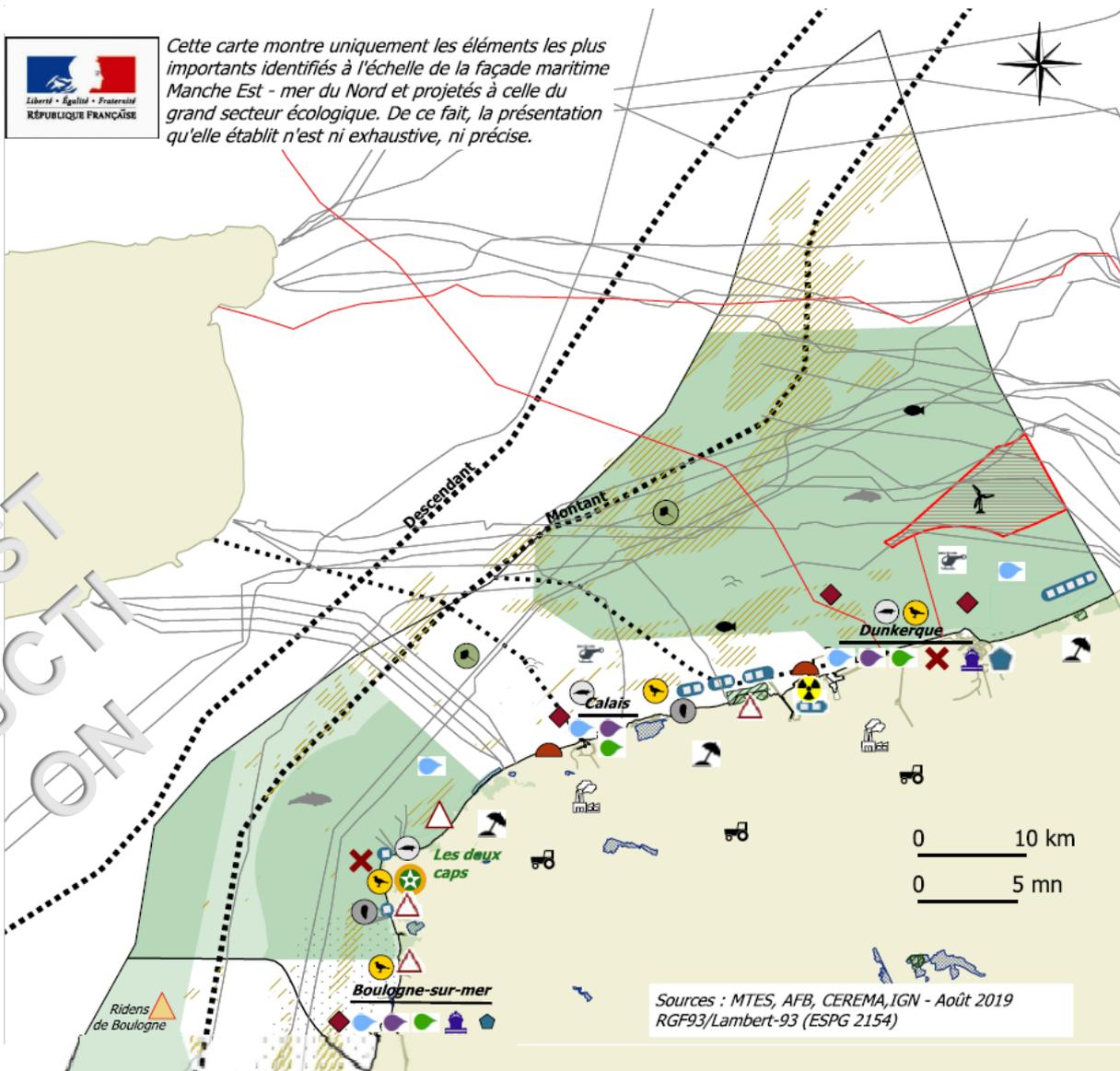
Prédominance de la navigation maritime, des enjeux de sécurité maritime et des infrastructures portuaires et énergies marines renouvelables. Besoin de maintenir une activité de pêche maritime diversifiée, le potentiel aquacole de la zone ainsi que de granulats marins, tout en permettant le

développement des activités touristiques de façon raisonnée.

L'aménagement du littoral et la gestion de l'eau sont cruciaux dans ce secteur pour protéger les zones basses contre les risques de submersion marine et d'inondations

Préservation des enjeux écologiques, corridors migratoires et habitats remarquables notamment, au moyen de 14 AMP (1790 km² - 68% de la surface de la zone) et 0 ZPF existante, 2 proposées et 3 potentielles.

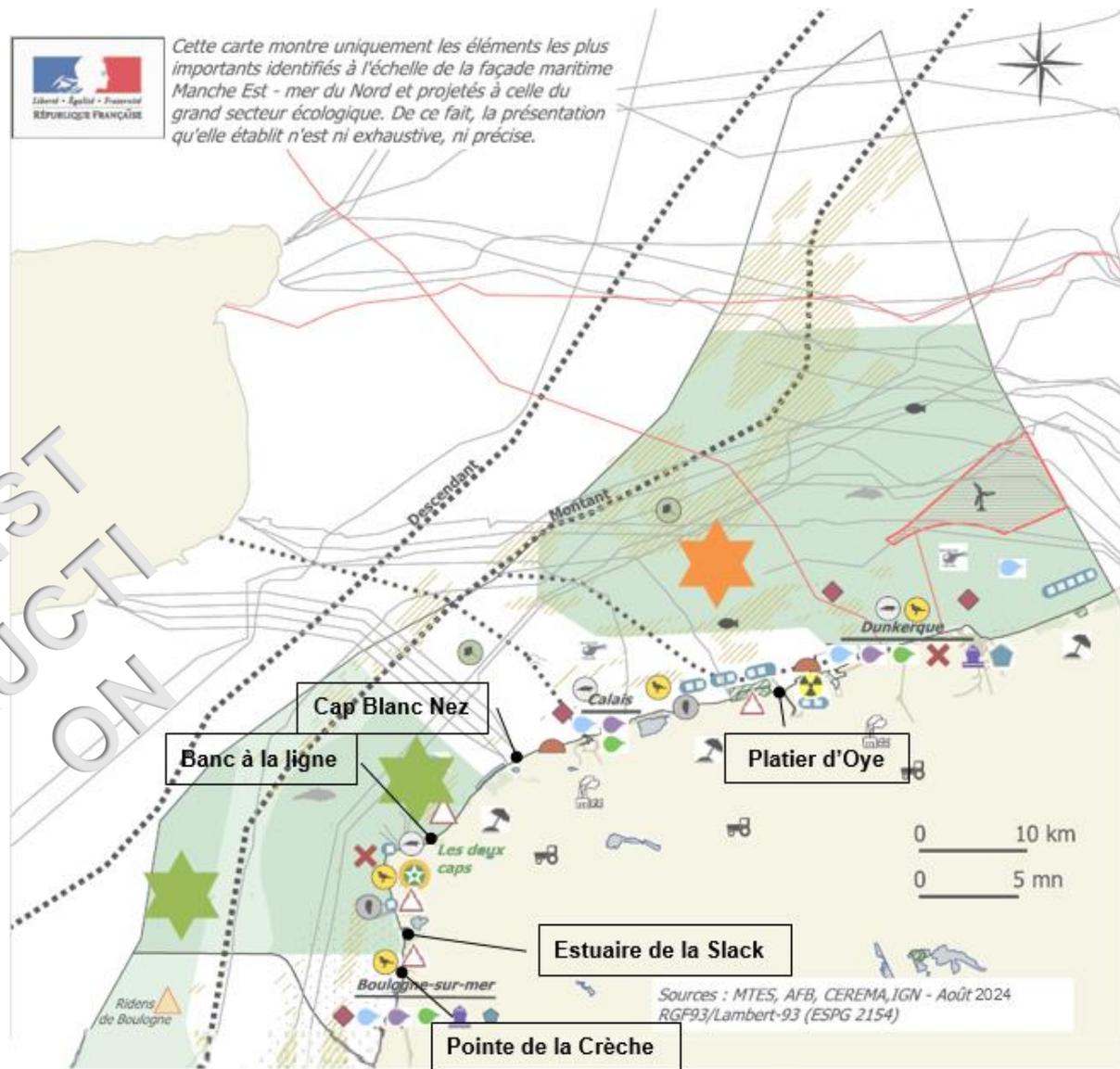
Carte illustrative des enjeux écologiques et socio-économiques majeurs et forts existants



- | | | |
|---------------------------------------|--|---|
| Colonies de Phoques | Pêche professionnelle et de loisir | Centrale nucléaire |
| Densité maximale de marsouins communs | Commercialisation et transformation des produits de la mer | Travaux publics maritimes |
| Oiseaux marins à enjeux | Agriculture | Transport maritime et ports |
| Elasmobranches | Activités de tourisme et de loisirs | Construction navale |
| Habitats sédimentaires | Pôle touristique majeur | Industries et risques technologiques |
| Hauts fonds rocheux et fosses | Risques naturels littoraux | Défense |
| Zones fonctionnelles halieutiques | Artificialisation des territoires littoraux | Sécurité et sûreté maritime |
| Bancs de moules | Eoliennes en mer | Recherche et développement du secteur public, formation |
| | | Aquaculture |

Carte prospective des potentiels identifiés de développement d'activités par les acteurs concernés, et de protection environnementale élaborée par les services de l'Etat.

Les zones identifiées pour le développement d'une activité sont indicatives. La compatibilité des éléments prospectifs sera à évaluer en fonction des activités en présence et des études d'impact et d'incidence au titre de Natura 2000 qui seront menées.



- Trafic maritime
 - Câbles et conduites
 - ▨ Dunes hydrauliques
 - Sites Natura 2000
 - ▨ Parc naturel marin
 - Arrêtes de protection de biotope
 - ▨ Reserves naturelles nationales
 - ▨ Projet défini de l'activité
- ★ Dév. extraction
- ★ Dév. protection environnementale
- ZPF potentielle définie PAT SNAP

I. Présentation de la zone

De façon synthétique au regard des enjeux écologiques identifiés, le détroit du Pas-de-Calais représente un véritable goulet d'étranglement reliant la mer du Nord à la Manche. Cette unité écologique connaît des conditions hydrographiques particulières tant sur le milieu marin que terrestres. Les bancs de sable maritimes sont très représentés dans le secteur, notamment sous la forme de dunes hydrauliques façonnées par les houles et courants. La partie terrestre présente une succession de cordons dunaires et de falaises (craie, grès).

Les sables mal triés situés sur la frange littorale sont caractérisés par de fortes densités d'invertébrés notamment de mollusques et de bivalves. Siège d'une forte production zooplanctonique, ce milieu productif offre des ressources alimentaires abondantes et diversifiées à l'épifaune et également aux espèces fourrages. Aire d'alimentation importante pour les prédateurs supérieurs, le détroit constitue également une zone de concentration de morue, une zone de nourricerie pour le merlan, la plie et la sole et une zone de frayère pour le hareng.

Le marsouin se concentre en hiver dans tout le secteur en raison notamment de l'abondance des espèces proies et les bancs de sable offrent des reposoirs particulièrement appréciés par les phoques gris (principale colonie française). Situé sur la principale route migratoire des oiseaux marins, ce secteur représente une zone d'hivernage d'intérêt national, voire international pour les oiseaux marins notamment les alcidés, goélands et mouettes. De manière générale, c'est un lieu de passage incontournable pour les migrations des espèces. On y dénombre également une part importante de mouette tridactyle (principale colonie française), de sterne pierregarin et naine et de fulmar boréal en reproduction. C'est un secteur bien fréquenté par les poissons amphihalins, et notamment par la truite de mer et l'aloise feinte.

Le PNM des estuaires picards et de la mer d'Opale, créé le 11 décembre 2012, est le seul PNM de la façade Manche Est - mer du Nord, son périmètre est principalement inclus en zone 2, mais il s'étend jusque dans cette zone. Il couvre 2 300 km² de surface maritime, et longe 118 km de côtes. Il a pour objectifs de connaître et protéger le milieu marin, tout en soutenant le développement durable des activités maritimes.

Sur ce secteur, la partie terrestre du polder de l'Aa est la continuité de la plaine maritime flamande avec des « zones basses », terrains situés topographiquement sous le niveau des plus hautes mer), dont le maintien hors d'eau est assuré artificiellement par des ouvrages et des dispositifs de gestion de l'eau (wateringues).

Le secteur se caractérise par un trafic maritime très dense avec notamment une importante navigation de plaisance et le grand port maritime de Dunkerque. Situé près d'une des routes maritimes les plus fréquentées du monde (près de 200 navires de commerce par jour (CROSS Gris-Nez) auxquels s'ajoutent des navires de pêche et de plaisance), le port de Dunkerque dispose d'une excellente accessibilité nautique et des installations qui lui permettent d'accueillir les plus grands navires et tous types de marchandises. Il s'étend sur une longueur de 17 km et comporte deux entrées maritimes : le Port Est, le plus ancien et le Port Ouest, plus récent. L'importance du trafic maritime dans cette zone repose également sur les mouvements de ferries entre Calais, Zeebruges et Douvres.

Le nombre de traversées de la Manche par des migrants a considérablement augmenté depuis 2018. Les autorités françaises et britanniques collaborent pour renforcer la surveillance et les opérations de sauvetage, répondant aux nombreux incidents en mer. Cette situation exerce également une pression sur les infrastructures d'accueil en France.

Le tissu industriel est très dense et en développement sur Dunkerque et sur Calais où il existe également une filière de traitement des déchets. Les enjeux socio-économiques sont également concentrés près de Boulogne-sur-Mer avec notamment la présence du premier port de pêche de France en tonnage (l'effort de pêche est particulièrement important sur la partie large). L'enceinte du port de pêche abrite la zone de Capécure (quartier économique et industriel de la ville et premier centre européen de transformation, de commercialisation et de distribution des produits de la mer).

La conchyliculture est présente sur l'ensemble du littoral (5 sites) avec une activité d'élevage de moules avec 3 techniques différentes (filière, bouchot, à plat). Ce secteur offre un potentiel de développement intéressant.

Il n'y a pas de concession de granulats marins dans cette zone alors que des sables marins sont importés principalement de Belgique pour la fabrication des bétons hydrauliques. Il y a donc un potentiel de développement de l'exploitation de granulats marins au large des côtes de cette zone pour répondre au besoin de ce marché.

La centrale nucléaire de Gravelines est la plus importante centrale nucléaire d'Europe de l'Ouest par sa capacité de production comme par le nombre de réacteurs : les six réacteurs de 900 MW chacun sont refroidis par de l'eau de mer. Sur le même site, est en projet l'implantation de deux EPR de capacité unitaire de 1670 MWe, également refroidis à l'eau de mer.

Par ailleurs, de nombreux câbles électriques et télécom traversent le secteur, reliant la France, la Belgique et l'Angleterre. Un gazoduc relie la France et la Norvège. Deux projets sont également en cours :

- Grid Link, une nouvelle interconnexion électrique à haute tension entre la France et la Grande-Bretagne ;
- Nemo Link, une liaison entre la Belgique et le Royaume-Uni qui permettra de transporter de l'électricité dans les deux sens entre les deux pays.

Le projet de parc éolien au large de Dunkerque est également un projet structurant pour la zone.

Enfin, la place du patrimoine naturel dans la problématique de développement territorial est bien réelle. De par sa situation géographique, la typologie des sites et des aménagements réalisés, ce territoire est riche de divers espaces (espaces pélagiques, dunaires et intérieurs comme les parcs naturels régionaux), permettant la pratique de 22 activités différentes dans les milieux terrestres, aériens, aquatiques et nautiques. Les activités sportives et de loisirs de pleine nature constituent donc de nos jours un vecteur de développement durable pour le territoire.

Entre Dunkerque et la frontière belge, les Dunes de Flandre font l'objet d'un projet d'Opération Grand site de France.

De manière générale, le secteur se caractérise par un potentiel développement du transport maritime, des travaux publics maritimes, des activités de tourisme et de loisir et de l'aquaculture.

Dispositifs de gouvernance

Schémas de cohérence territoriale (SCOT)

- SCoT Flandre Dunkerque (<https://www.scotflandredunkerque.fr/>)
- SCoT du Calais (<https://www.pays-du-calais.fr/urbanisme/presentation-scot>)
- SCoT de la Terre des Deux Caps (<https://www.terredes2caps.fr/schema-de-coherence-territoriale-scot>)
- SCoT du Boulonnais (<https://www.scot-boulonnais.fr/>)

SRADDET région Hauts de France (<https://www.hautsdefrance.fr/la-region-adopte-son-sraddet/>)

Plan de Prévention contre les Risques Littoraux (PPRL) (<https://cartes.hautsdefrance.fr/node/2388>)

Plan de Gestion des Risques d'Inondations (PGRI) (<https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?Les-Plans-de-Prevention-des-Risques-Inondation>)

SDAGE bassin Artois-Picardie (<https://www.eau-artois-picardie.fr/sdage-2022-2027>)

Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE)

- SAGE01007 Delta de l'Aa (www.sage-delta-aa.com)
- SAGE01001 Bassin côtier du Boulonnais (<https://symsageb.agglo-boulonnais.fr/>)
- SDAGE bassin Artois-Picardie (<https://www.eau-artois-picardie.fr/sdage-2022-2027>)

Plan de gestion du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale (<https://parc-marin-epmo.fr/editorial/plan-de-gestion>)

Schéma régional de développement de l'aquaculture marine (SRDAM) Nord Pas-de-Calais (<https://www.dirn.memn.developpement-durable.gouv.fr/srdam-nord-pas-de-calais-a785.html>)

Schéma des Structures (SdS) des exploitations de cultures marines du Nord (<https://www.nord.gouv.fr/contenu/telechargement/36334/254964/file/annexe+1+du+projet+d'arrêté.pdf>)

Schéma des Structures (SdS) des exploitations de cultures marines du Pas-de-Calais

Comité régional de la biodiversité des Hauts-de-France

Sites Natura 2000 :

- ZSC FR3100478 Falaises du Cran aux Œufs et du Cap Gris-Nez, Dunes du Châtelet, Marais de Tardinghen et Dunes de Wissant (Natura 2000) : Arrêté de création du 12 août 2015 portant décision du site Natura 2000. DOCOB approuvé en cours d'animation
- ZSC FR3102004 Ridens et Dunes Hydrauliques du Déroit du Pas-de-Calais (Natura 2000) : Arrêté de création du 10 février 2016 portant décision du site Natura 2000. DOCOB en cours de rédaction
- ZSC FR3102003 Récifs Gris-Nez - Blanc-Nez (Natura 2000) : Arrêté de création du 29 mai 2015 portant décision du site Natura 2000. DOCOB en cours de rédaction
- ZPS FR3110085 Cap Gris-Nez (Natura 2000) : Arrêté de création du 29 mai 2015 portant décision du site Natura 2000. DOCOB en cours de rédaction
- ZPS FR3110039 Platier d'Oye (Natura 2000) : Arrêté de création du 6 janvier 2005 portant décision du site Natura 2000. DOCOB approuvé en cours d'animation
- ZSC FR3100474 Dunes de la Plaine Maritime Flamande (Natura 2000) : Arrêté de création du 13 avril 2007 portant décision du site Natura 2000. DOCOB approuvé en cours d'animation
- ZSC FR3102002 Bancs des Flandres (Natura 2000) : Arrêté de création du 10 février 2016 portant décision du site Natura 2000. DOCOB approuvé en cours d'animation
- ZPS FR3112006 Bancs des Flandres (Natura 2000) : Arrêté de création du 7 janvier 2010 portant décision du site Natura 2000. DOCOB approuvé en cours d'animation

Réserves Naturelles Nationales :

- RNN Platier d'Oye : Classement du 9 juillet 1987.
- RNN de la Dune Marchand : Classement du 11 décembre 1974. extension de 1990 et 26/02/2024

Sites du Conservatoire du Littoral (Conseil de rivages) : (<https://www.conservatoire-du-littoral.fr/5-les-sites-du-littoral.htm>)

ZNIEFF: (<https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/listeZnieff>)

Zones de Protection Forte :

- ZPF proposée « Cap Blanc Nez »

- ZPF proposée « Pointe de la Crèche »
- ZPF potentielle « Têtes rocheuses des Ridens de Boulogne »
- ZPF potentielle « Banc à la ligne (Gris Nez Blanc Nez) »
- ZPF potentielle « Platier d'Oye »

Masses d'eau cotières et de transition définie dans la DCE associées (en cours de révision) :

<https://atlas-dce.ifremer.fr/map>

- FRAC01 : Frontière Belge à la jetée de Malo
- FRAC02 : Jetée de Malo à l'est cap Griz Nez
- FRAC03 : Cap gris Nez à Slack
- FRAT02 : Port de Boulogne
- FRAT03 : Port de Calais
- FRAT04 : Port de Dunkerque et zone intertidale jusqu'à la jetée

II. Synthèse des enjeux

Enjeux écologiques présents dans le secteur (cf Annexe 5)

Secteurs écologiques associés

- Secteur 1 : Caps et détroit du Pas-de-Calais
- Secteur 2 : Estuaires Picards et mer d'Opale

En complément des enjeux environnementaux représentés sur la carte, des enjeux d'emprise trop large ou mal définie pour être représentés existent dans ce secteur : espèces fourrage, sables moyens subtidiaux, zones fonctionnelles halieutiques, secteurs de concentration et de migration des poissons amphihalins, population localement importante d'élasmobranches, zone de densité maximale des oiseaux marins en période internuptiale, zone d'alimentation des phoques gris, zone de densité maximale de marsouin commun.

Catégorie d'enjeux écologiques	Enjeux écologiques spécifiques au secteur		Qualification			
			Majeur	Fort	Moyen	Faible
Conditions hydrographiques, habitats pélagiques et réseaux trophiques	Structures hydrologiques particulières	Tourbillons et front de Calais				
	Producteurs primaires, secondaires et espèces fourrages	Espèces fourrages : lançons ; Callionymes Communautés planctoniques perturbées par les blooms de <i>Phaeocystis globosa</i>				
Habitats benthiques et structures géomorphologiques	Dunes hydrauliques du plateau et du haut de talus	Principale zone de dunes hydrauliques				
	Habitats biogéniques	Bancs de moules intertidaux				
		Laminaires				
	Habitats sédimentaires	Sables moyens subtidaux				
Sédiments hétérogènes subtidaux						
Zones fonctionnelles halieutiques	Frayères	Hareng, Morue, Rouget				
	Nourriceries	Merlan, Plie, Sole, Limande, Sole, Turbot, Tacaud, Chinchard commun et Rouget				
	Amphihalins	Alose feinte, Truite de mer				
		Lamproies, Grande alose				
		Saumon				
Elasmobranches	Raie bouclée, douce et brunette					
Zones fonctionnelles avifaune	Nidification de limicoles et zones d'alimentation	Grand gravelot				
	Colonies d'oiseaux marins et zones d'alimentation	Mouette tridactyle				
		Sterne pierregarin				
		Fulmar boréal, Sterne caugek, Sterne naine				
Zones de densité maximale et zones fonctionnelles - oiseaux marins en période internuptiale	Densités toutes espèces					

Enjeux transversaux	Zones de densité maximale de marsouin commun	Marsouin commun				
	Colonies de phoques et zones d'alimentation	Phoque gris				
		Phoque veau-marin				
	Autres cétacés	Fonction de migration (goulet d'étranglement)				

Enjeux socio-économiques et leur perspective d'évolution

Catégorie d'activités maritimes	Présence	Activités maritimes et littorales		Qualification				
		Description	Évolutio	Majeur	Fort	Moyen	Faible	
Activités de baignade et fréquentations des plages	Oui	Après plusieurs années de dégradation de la qualité des eaux de baignade au niveau de Boulogne-sur-Mer, celle-ci s'est améliorée sur la période 2023-2024.	-					
Activités parapétrolières et paragazières offshore	Oui	Un accord a été signé entre l'opérateur gazier français GRTGaz et l'énergéticien norvégien Equinor pour permettre le stockage, dans un site offshore norvégien, de CO2 capturé sur des sites industriels français dans le Nord.						
Agriculture	Oui	L'agriculture pratiquée dans le secteur correspond essentiellement à une agriculture conventionnelle irriguée et drainée (cultures de pommes de terre et betteraves en particulier). Il existe également de l'horticulture sur le territoire. Les surfaces prairiales sont en baisse en raison d'un déclin de l'élevage, ce qui provoque également un impact sur la qualité de l'eau. La plaine maritime flamande est une zone basse très sensible aux effets du changement climatique (à l'élévation du niveau de la mer, à la remontée du biseau salé et à la gestion de l'eau (wateringues)).	-					
Aquaculture et qualité des eaux conchylicoles	Oui	Ce secteur comporte 5 zones conchylicoles, dont celle de Zuydcoote, seule zone d'exploitation sur filière de la façade. Un projet de développement de l'ostréiculture est en cours. Une ferme aquacole (bar, daurade) tourne en circuit ouvert et utilise les eaux chaudes de refroidissement du CNPE Gravelines pour maintenir les caractéristiques physico-chimiques des bassins constantes. Un autre projet de ferme à terre (saumons) confirme le potentiel piscicole de ce secteur.	+					

		Une demande de concession expérimentale pour développer l'algoculture en mer est à l'étude en 2024.					
Artificialisation des territoires littoraux	Oui	<p>L'artificialisation du littoral est davantage prononcée au niveau des agglomérations (Dunkerque, Boulogne-sur-Mer, Gravelines et Calais) et en particulier au niveau du GPM de Dunkerque (17 km de linéaire artificialisé).</p> <p>L'occupation du sol à moins de 500 m de la côte en 2018 est constituée de territoires artificialisés à 57% dans le département du Nord, à 34% dans le Pas-de-Calais pour une moyenne de 28% sur la façade Manche Est Mer du Nord et 30% en France Métropolitaine.</p> <p>Des dispositions (ouvrages, gestion de l'eau) sont mises en place pour faire face aux risques d'inondation, de submersion et d'évolution du trait de côte.</p>	+				
Raccordement EMR et autres câbles sous-marins	Oui	<p>Les câbles sous-marins traversant le détroit du Pas-de-Calais sont principalement des câbles de téléphone auxquels s'ajoute la première interconnexion électrique IFA 2000.</p> <p>Des projets tels que la mise en place de deux interconnexions électriques à haute tension supplémentaires entre la France et l'Angleterre (Grid Link et Nemo Link). Le projet Grid link, conduit par ICON Infrastructure LLP, reliant le port de Dunkerque à la Grande-Bretagne devrait être mis en service d'ici 2027.</p>	+				
Commercialisation et transformation des produits de la mer	Oui	<p>La halle à marée de Boulogne-sur-Mer est la première nationale (environ 30 000 tonnes débarquées en 2024). Celle de Dunkerque a fermé en 2020.</p> <p>De nombreux établissements de transformation se trouvent dans le secteur, concentrés principalement dans la zone de Capécure (1er centre européen de mareyage, première et deuxième transformation avec une soixantaine d'entreprises et 5 000 emplois directs), véritable poumon économique de Boulognes-sur-Mer.</p> <p>D'autres ateliers et usines de transformation existent dans le secteur telle que l'une usine de transformation de saumons congelés à Dunkerque.</p>	-				
Construction navale	Oui	<p>Boulogne-sur-Mer, avec le chantier SOCARENAM, est l'un des principaux pôles d'industries navales et nautiques en Manche Est-mer du Nord et « <i>Damen Shiprepair Dunkerque</i> » appartient au réseau mondial de chantiers de réparation.</p> <p>Une expérimentation de la motorisation hybride électrique sur le navire de pêche La Frégate III, chalutier de 22,5 mètres, est menée par France pêche durable.</p>	+				
Défense	Oui	Le CROSS est au Cap Gris Nez.	=				

<p>Extraction de matériaux marins</p>	<p>Non</p>	<p>Il n'existe actuellement pas d'extraction de granulats marins. Néanmoins, il s'agit d'une zone d'intérêt (potentiel extractible) qui représente un enjeu fort, notamment dans le cadre de la recherche de l'autonomie de la France en ressources minérales puisque, pour la fabrication des bétons hydrauliques, cette région importe du sable, principalement en provenance de Belgique.</p> <p>Ces matériaux pourraient également jouer un rôle dans la gestion du trait de côte de ce secteur très touché par l'érosion côtière et le risque « submersion marine ».</p> <p>À noter l'existence de déchargements de granulats marins dans les ports de Dunkerque, Calais et Boulogne-sur-Mer.</p>	<p>+</p>			<p>A ré vis er au co ur s du cy cl e</p>	
<p>Industries et risques technologiques</p>	<p>Oui</p>	<p>Le secteur 1 (arrondissements littoraux de Dunkerque, Calais, Boulogne-sur-Mer) accueille de l'ordre 1000 industries classées ICPE dont 22 sites soumis à la Directive Seveso (16 seuils haut et 6 seuils bas) et 59 sites soumis à la Directive IED et à vocation à accueillir 15 nouveaux établissements (SEVESO et ou IED) d'ici 2026.</p> <p>Il existe également une centrale nucléaire de production d'électricité à Gravelines constituée de 6 réacteurs à eau sous pression (900 MWe) d'une puissance totale de 5400 MW (projet de construction des deux nouveaux réacteurs EPR2 d'une puissance de 2 fois 1670 MWe afin de compléter la production en électricité de la centrale existante de Gravelines).</p> <p>Le territoire du Dunkerquois, et en particulier celui de GPMD, s'inscrit dans une dynamique industrielle sans précédent depuis 2 ans, non anticipées dans la planification maritime de 2019, en vue de la réindustrialisation de la France et de la décarbonation de l'énergie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le GPMD a été autorisé au creusement de l'extension d'un bassin maritime de 1 km et à la création des quais, zones logistiques afférents - le GPMD a été autorisé/est en cours d'autorisation pour la création de nouvelles plate-formes industrielles (DLI, ZGI1, ZGI 2, ZIA, ...) - le GPMD accueille ou va accueillir dans la décennie à venir des projets industriels de très grandes envergures : « DRP » de production d'acier décarboné porté par ArcelorMittal ; « CAP DÉCARBONATION » mené par Air Liquide et 4 autres maîtres d'ouvrage afin de décarboner un cimentier et un chaudronnier avec des installations de transit sur le GPMD pour le captage/stockage de CO2 en mer du Nord; « REUZE » de production de carburant de synthèse à partir d'hydrogène et de CO2 porté par Engie ; de production d'hydrogène dit « vert » (projet H2V, 	<p>+</p>				

	<p>projet AIR LIQUIDE, réseau DHUNE porté par GRT Gaz)</p> <p>- le GPMD accueille un écosystème autour des batteries électriques pour véhicules avec des gigafactory pour la production de batteries (Verkor, Prologium) ainsi que les industries de la chaîne amont (XTC Orano, Eramet, Enchem, ...) et aval (Eramet, Suez, XTC).</p> <p>Le territoire a été lauréat en 2018 du programme gouvernemental « territoires d'innovation de grandes ambitions » et, en 2023, le projet DKarbonation a été lauréat de l'appel à projet « Zones industrielles Bas Carbone » (convention de financement signée le 08/04/2024).</p> <p>Le transport maritime en lien avec ces activités industrielles pourra se développer. Plus largement, le développement industriel en région Hauts-de-France pourra induire du trafic maritime sur le dunkerquois.</p>					
	Des industries de métallurgie et de l'énergie sont implantées dans le secteur du GPMD					
	Un projet d'installation d'un navire servant de relais de télécommunication est prévu sur le banc de Sandettié.					

Navigation de plaisance et sports nautiques	Oui	Il existe une activité de plaisance dans le secteur (navigation côtière et ports de plaisance). Le kite surf est également une activité pratiquée dans le secteur.	=						
Pêche professionnelle, Pêche de loisir	Oui	Au nord de Dunkerque, les arts dormants sont pratiqués par 10 navires notamment les filets à soles. Les fileyeurs pratiquent une activité côtière (pêche dans la zone des 12 milles). Une forte pêche est réalisée par les chalutiers notamment étrangers.	+						
		La pêche professionnelle locale à Dunkerque est en déclin. Les araignées de mer sont de plus en plus nombreuses dans ce secteur.	-						
Pêche de loisir	Oui	Quelques centaines de pêcheurs de loisir pêchent dans le secteur.	+						
Production d'électricité	Oui	Également présent dans le secteur, le projet de parc éolien en mer de Dunkerque et son raccordement électrique. Le parc éolien sera localisé à plus de 10 km au large de Dunkerque, et plus de 11,4 km au large des communes balnéaires de part et d'autre de la frontière avec la Belgique, sur une surface globale n'excédant pas 50 km ² . Le projet prévoit un maximum de 46 éoliennes, installées sur des fondations de type « monopieu ». Il existe une centrale nucléaire de production d'électricité à Gravelines constituée de 6 réacteurs à eau sous pression (900 MWe) d'une puissance totale de 5400 MW ainsi que le projet de construction des deux nouveaux réacteurs EPR2 d'une puissance de 2 fois 1670 MWe	+						
Recherche et développement du secteur public ; Formation		Un pôle universitaire de formation et de recherche sur la mer et le littoral et l'Ifremer sont basés à Boulogne-sur-Mer. L'université littorale côte d'opale (ULCO) est basée à Dunkerque, Boulogne-sur-Mer et Calais, et un lycée agricole proposant une formation d'aquaculture marine, à Coulogne près de Calais. Il existe également le lycée professionnel maritime de Boulogne/Le Portel, la station marine de Wimereux (associant le CNRS et l'UMR LOG 8187) et le Nausicaá (centre national de la mer). De nombreuses activités de recherche et de développement privées sur l'industrie et la biologie marine se développent dans le secteur. L'Université de Lille, en particulier au travers du laboratoire LOG, conduit des activités de recherche sur le milieu marin (géosciences) et propose des formations incluant le volet "mer".	=						
Tourisme littoral, les sites, paysages et le patrimoine culturel	Oui	Le sentier littoral longe tout le secteur et comporte de nombreux accès au rivage de la mer entre Bray Dune et la limite sud du secteur. Les sites de deux caps ont une	+						

		importance capitale pour le tourisme et sont labellisés Grand Site de France.					
Transport maritime et ports	Oui	<p>Le site des dunes de Flandre s'inscrit également dans une démarche « Grand site ».</p> <p>Les réserves naturelles proposent des sentiers touristiques aménagés.</p> <p>De nombreuses manifestations sont organisées sur le DPM.</p>					
		<p>Le secteur compte également trois sites de char à voile. Des sites d'activités aquatiques et nautiques sont installés sur toute la zone.</p>					
		<p>Ports de Dunkerque-Calais-Boulogne forment, avec le port « sec » du tunnel sous la Manche et les 20 ports et plateformes intérieures, le second ensemble portuaire français dénommé « axe nord » avec environ 120 millions de tonnes de trafic annuel de marchandises (2019)Le port de Dunkerque se place au 2 -ème rang national pour le trafic de marchandises (52 millions de tonnes en 2019), 3ème pour le trafic passager (2,34 millions en 2019).Le port de Calais se situe au 1er rang national pour le transport de passagers (8,5 millions de passagers soit 32 % du trafic national) et le 4ième port de commerce avec 44 millions de tonnes de marchandises en 2019), 1er pour le trafic routier (1,8 millions de poids lourds en 2019 à Calais)Le port « sec » Eurotunnel a assuré (chiffres 2019) le transit de 1,6 millions de camions, 21 millions de passagers et 21,7 millions de tonnes de marchandises75 % des passagers embarquant en France à destination du Royaume Uni ou de l'Irlande transitent par Calais (port ou tunnel)Boulogne-sur-Mer est 1er port de pêche (31 538 tonnes en 2019) Boulogne sur Mer est le premier port de pêche en volume et en valeur et accueille la première plateforme européennes de transformation, de commercialisation et de distribution (328 200 tonnes)Source : tableau 2 de la fiche 21 du DMO du débat public « la mer en débat » ; publication Conseil régional Hdf. Le secteur compte trois ports : Evolutions récentes :- le port de Dunkerque qui comprend un projet d'extension du port intitulé CAP 2020 (ce projet prévoit la création d'un nouveau bassin, 2000 mètres de quais et terre-pleins supplémentaires, ainsi que 350 hectares de zones logistiques). L'autorité environnementale a rendu un avis défavorable dans sa décision du 11 mai 2023 (https://www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/230509_cap-2020-gmd_delibere_cle5f351d.pdf) a été autorisé par arrêté préfectoral du 17/11/2023, en vue du développement de l'activité porte-conteneurs, du développement de l'intermodalité dans les échanges avec l'arrière-pays portuaire et la décarbonation des flux de marchandises, à l'extension d'un bassin maritime sur une longueur totale de 1 000 m avec le cercle d'évitage, les quais et la plate-forme d'exploitation afférents - le port régional de Boulogne-sur-Mer – Calais L'extension Calais 2015 (bassin de 90 ha navigable, 65 ha de nouveaux terre-pleins) a été mise en service le 31 octobre 2021.</p>	+				

		D'une manière générale, on observe une diminution des pollutions atmosphériques produites par les activités portuaires.							
Travaux publics maritimes	Oui	Le secteur compte 7 zones de clapage : une au niveau de Calais, une près de Boulogne-sur-Mer, mais principalement au niveau de Dunkerque (90 % des sédiments dragués sont clapés). Une démarche de développement de l'économie circulaire est en cours de développement pour ces sédiments. Le port de Dunkerque est en phase de développement, des projets majeurs sont en cours.	+						
Risques naturels littoraux	Oui	Le secteur 1 est notamment soumis aux risques naturels : submersion marine, inondation côtière, mobilité du trait de côte (dont érosion des cordons dunaires, éboulement de falaise). Se situent dans une zone couverte actuellement par un PPRL "submersion marine" : 30 communes, 15 192 habitants, 9 420 logements, 4 950 salariés (en incluant le Montreuillois). L'estimation des biens exposés au trait de côte (sans intégrer l'impact sur l'ensemble des zones basses) effectuée par le CEREMA en 03/2024 fait état de plus de 100 000 logements concernés à échéance 2100 pour les Hauts-de-France. L'enjeu est l'élaboration et la mise en œuvre par les collectivités de stratégies intégrées/de projet de territoire en adaptation aux risques naturels dans un contexte de changement climatique. Le secteur est couvert par des Plan de Prévention des Risques (PPR). L'évolution du trait de côte projetée d'ici 2029, 2050 et 2100 menace des centaines de logements et d'autres activités littorales dans ce secteur. Les risques naturels auxquels est exposé le territoire nécessitent d'être pris en compte dans les projets de territoire/stratégies intégrées multi-risques des collectivités et traduits dans les outils de planification de l'aménagement et de l'urbanisme. Le Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale apporte un appui en ingénierie auprès des EPCI volontaires (CAB – CCT2C – CCRA et CUD) dans le cadre de son service commun de défense contre la mer (portage d'étude et coordination des démarches). Des dispositions (ouvrages, gestion permanente de l'eau) sont mises en place pour maintenir la majeure partie du territoire hors d'eau, notamment le secteur en zones basses (altitude inférieure aux niveaux atteints par la mer en conditions extrêmes) du Delta de l'Aa (100 000 ha, 450 000 habitants, enjeux urbains, industriels, agricoles, environnementaux)	+						
Initiatives locales de planification ou de gestion intégrée de la mer et du littoral	Oui	Il existe plusieurs documents locaux de planification : SCOT, PLUi PPR, , stratégies de gestion du Conservatoire du littoral, plan de gestion PNM EP MO, charte du PNR Caps et marais d'opale ... qui doivent prendre en compte les effets du changement climatique et le lien terre-mer.	+						

<p>Protection de l'environnement</p>	<p>Oui</p>	<p>Il existe plusieurs aires marines protégées et autres initiatives de protection de l'environnement dans le secteur : sites Natura 2000, ZPF, plan de protection de l'atmosphère, sites propriétés du Conservatoire du littoral, PNM EPMO, PNR Caps et Marais d'Opale...</p>	<p>+</p>	<p>A ré vis er au co ur s du cy cl e</p>		
<p>Action de l'État en mer</p>	<p>Oui</p>	<p>La surveillance du trafic maritime est toujours une mission majeure du CROSS Gris-Nez. L'abeille Languedoc basée à Boulogne-sur-Mer dispose de capacités d'intervention et de remorquage. Plusieurs unités nautiques participant à l'action de l'État en mer, dont la vedette côtière de surveillance maritime « Scarpe » (gendarmerie maritime), le patrouilleur des garde-côtes « Jacques Oudart Fourmentin » (douane) Renforcement de l'action de l'Etat en mer en lien avec l'immigration illégale vers le Royaume-Uni.</p> <p>Les stations SNSM de Dunkerque, Gravelines, Calais et Boulogne-sur-Mer disposent de capacités d'intervention et d'assistance en mer.</p> <p>L'organisation Polmar est déclenchée en cas de pollution maritime accidentelle. Il existe un système de récupération des polluants via des chalutiers au port de Calais et un port refuge à Dunkerque.</p> <p>De nombreuses épaves se concentrent dans le secteur.</p> <p>La présence de populations et d'activités non autorisées sur le littoral posent des problèmes d'ordre public.</p>	<p>=</p>			

III. Prescriptions et recommandations

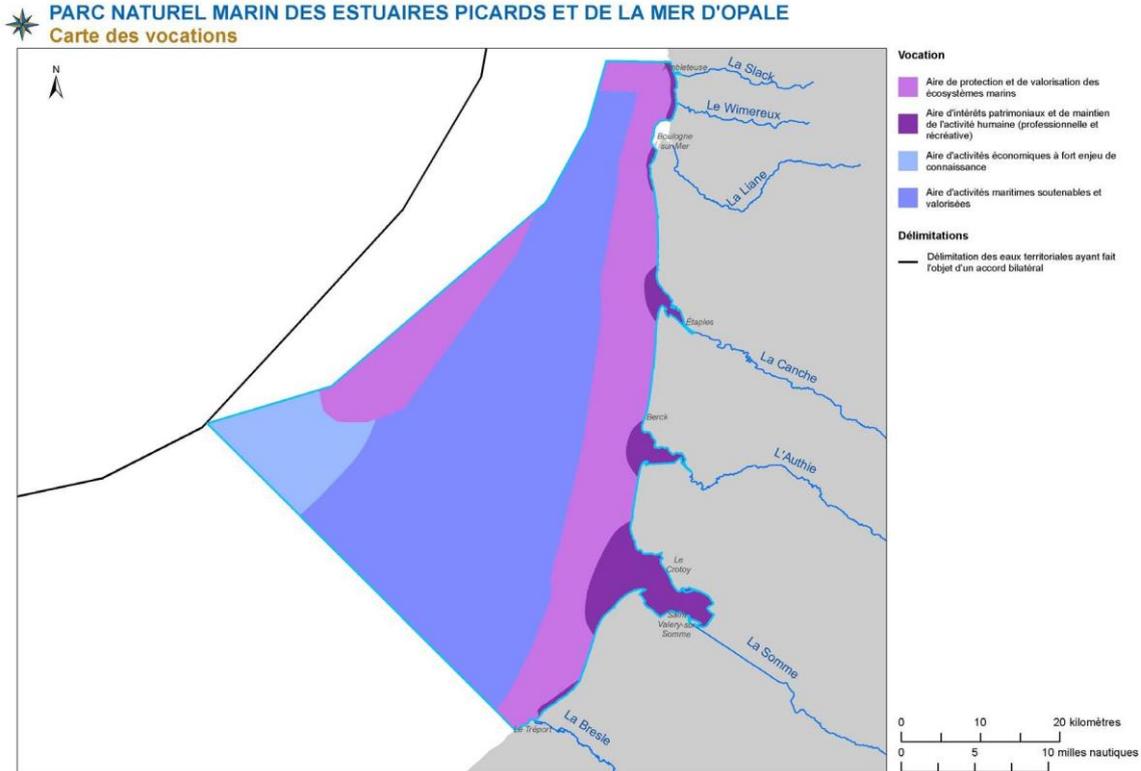
Il est prescrit, préalablement à tout nouveau projet d'activité, soumis à procédure d'autorisation, et/ou à évaluation environnementale, que le pétitionnaire :

- réalise une étude adaptée en fonction de la qualification des enjeux environnementaux présentés ci-dessus ;
- démontre la compatibilité du projet avec le DSF.

Respect des planifications maritimes existantes.

IV. Cartes spécifiques

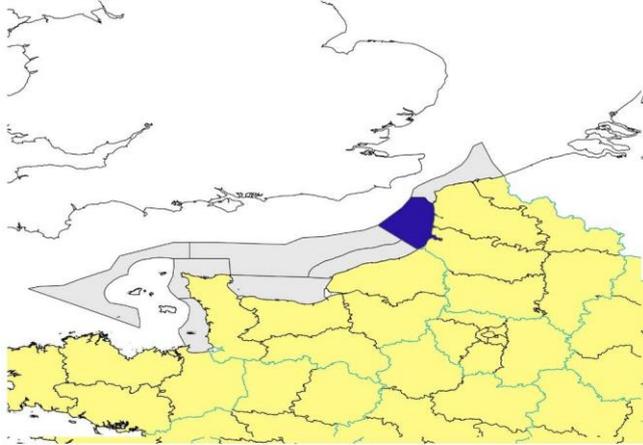
Carte de vocation du parc naturel marin



Ces 4 aires de vocations, définies dans le plan de gestion du PNM EPMO (10/12/2015), n'ont pas de valeur réglementaire.

Secteur n°2 : Estuaires picards et mer d'Opale

Vocation :



Prédominance de la navigation maritime et des enjeux de sécurité maritime.

Zone de développement de la connaissance du patrimoine marin, de protection du milieu, de préservation des zones fonctionnelles halieutiques et de développement durable des activités de pêche et aquaculture et des activités portuaires associées, d'activités touristiques raisonnées, et de prélèvements de granulats marins.

Importance des estuaires et du lien terre-mer et enjeu particulier de recomposition / adaptation du littoral aux risques littoraux.

Préservation des enjeux écologiques au moyen de 13 AMP (2653 km² - 93 % de la surface de la zone) dont un parc naturel marin, 1 ZPF proposée et 4 ZPF potentielles.

Carte illustrative des enjeux écologiques et socio-économiques majeurs et forts existants

DOCUMENT EN COURS DE PRODUCTION

Carte prospective des potentiels identifiés de développement d'activités par les acteurs concernés, et de protection environnementale élaborée par les services de l'Etat.

Les zones identifiées pour le développement d'une activité sont indicatives. La compatibilité des éléments prospectifs sera à évaluer en fonction des activités en présence et des études d'impact et d'incidence au titre de Natura 2000 qui seront menées.

DOCUMENT EN COURS DE PRODUCTION

I. Présentation de la zone

De façon synthétique, au regard des enjeux écologiques identifiés, dans cette mer peu profonde de la Manche orientale, la dérive des eaux, depuis l'estuaire de la Seine, crée l'existence d'un « fleuve marin côtier » qui génère une zone frontale semi-permanente à l'origine de fortes biomasses planctoniques.

Les fonds subtidaux sont en grande majorité couverts par un prisme sédimentaire sablo-graveleux modelé par des dunes hydrauliques et des bancs tidaux. Au large, les hauts fonds rocheux des Ridens de Boulogne constituent un massif isolé. Il offre des habitats variés aux organismes marins : platiers rocheux, sables fins et plus grossiers constitués de coquilles brisées de mollusques, de squelettes d'oursins et autres invertébrés, auxquels se mêlent des algues rouges calcaires constituant le maërl.

Le PNM des estuaires picards et de la mer d'Opale, créé le 11 décembre 2012, est le seul PNM de la façade Manche Est - mer du Nord. Il couvre 2 300 km² de surface maritime, et longe 118 km de côtes. Il a pour objectifs de connaître et protéger le milieu marin et les estuaires, tout en soutenant le développement durable des activités maritimes.

Le littoral est caractérisé par les estuaires de la plaine maritime picarde (baie de Somme, baie d'Authie et baie de Canche) avec ses longues plages de sable, ouverts estuariens et systèmes de pouliermusoirs (objets sédimentaires rares conséquences de la dérive littorale dans ce secteur). Les estuaires, milieux humides et salés à l'interface terre-mer sont étroitement associés au fonctionnement de l'ensemble des écosystèmes du nord de la Manche et des chaînes alimentaires associées. Très productifs, les habitats estuariens sont, à marée haute, des nourriceries et des frayères pour les poissons et la crevette grise. À marée basse, les estrans sont fréquentés par de nombreux oiseaux comme l'huîtrier pie, le courlis cendré ou le tadorne de belon et autres anatidés. Ce sont aussi des zones de refuge et d'alimentation pour de nombreuses espèces d'oiseaux, tels que les limicoles (grand gravelot par exemple) ou encore des reposoirs pour les phoques gris et les phoques veau-marins. Le secteur comporte des zones extrêmement importantes pour les oiseaux marins migrateurs qui viennent en transit mais aussi pour l'hivernage ou la nidification. Les poissons amphihalins fréquentent les baies et zones côtières en migration ou croissance. Le marsouin commun est présent dans tout le secteur. Il n'est pas rare d'apercevoir le globicéphale et d'autres mammifères marins migrateurs, migrant vers des eaux plus septentrionales.

Les estuaires comprennent des zones basses, terrains situés sous le niveau des plus hautes mers, maintenues artificiellement hors d'eau par des ouvrages de protection.

Au Nord et au Nord-Ouest de la zone, de nombreux navires de commerce empruntent le dispositif de séparation de trafic du Pas-de-Calais. Constituant l'une des voies maritimes les plus fréquentées au Monde, il est quotidiennement emprunté par près de 200 navires de commerce par jour (CROSS Gris-Nez) auxquels s'ajoutent des navires de pêche et de plaisance.

La pêche à pied des coques est importante sur le littoral de la Somme où le gisement est important (en cours de consolidation).

Il existe une importante activité d'élevage de moules de bouchots au Nord de la baie de Somme avec un centre conchylicole associé, ainsi que 2 autres sites à Dannes et Berck. Ce secteur présente un potentiel de développement intéressant.

On observe une multi-activité hétérogène dans ce secteur avec diverses activités de tourisme et de loisir développées sur la bande littorale : nombreuses descentes de bateaux, multiples activités de loisir sur le domaine public maritime (courses à pied, courses enduro-motos, randonnées) et notamment des compétitions de char à voile. Cette diversité d'activités constitue un vecteur de développement économique indéniable (sources d'emplois notamment) et de lien social au sein des structures associatives. Ces dernières assurent un réel rôle d'éducation ou de sensibilisation à l'environnement. Elles constituent un loisir de proximité pour la population (pratiquants réguliers et occasionnels), facteur de santé et de bien-être.

Dispositifs de gouvernance

Schémas de cohérence territoriale (SCOT)

- SCoT du Boulonnais (<https://www.scot-boulonnais.fr/>)
- SCoT du Pays Maritime et rural du Montreuillois (<https://syndicatmixtedumontreuillois62.wordpress.com/>)
- SCoT Baie de Somme Trois Vallées (<https://www.baiedesomme3vallees.fr/accueil/schema-de-coherence-territoriale/>)
- SCoT du Pays Bresle-Yeres (<https://www.paysbresleyeres.fr/scot.php>)

Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE)

- SAGE01016 Somme aval et cours d'eau côtiers (<https://www.ameva.org/fr/>)
- SAGE01003 de la Canche (<https://www.sagedelacanche.fr/>)
- SAGE Bassin Côtier du Boulonnais (<https://symsageb.agglo-boulonnais.fr/>)
- SAGE de l'Authie (<https://www.sageauthie.fr/>)
- SDAGE bassin Artois-Picardie (<https://www.eau-artois-picardie.fr/sdage-2022-2027>)

Schéma régional de développement de l'aquaculture marine (SRDAM) de Picardie (<https://www.dirm.memn.developpement-durable.gouv.fr/srdam-picardie-a794.html>)

Schéma des Structures (SdS) des exploitations de cultures marines du Pas-de-Calais

Schéma des Structures (SdS) des exploitations de cultures marines de la Somme

Comité régional de la biodiversité des Hauts-de-France

Plan de gestion du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale (<https://parc-marin-epmo.fr/editorial/plan-de-gestion>)

Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

Parc naturel régional Baie de Somme Picardie Maritime

Sites Natura 2000 (intégralement ou partiellement inclus dans le PNM, gérés au travers un DOCOB)

:

ZSC FR3100477 FALAISES ET PELOUSES DU CAP BLANC NEZ, DU MONT D'HUBERT, DES NOIRES MOTTES, DU FOND DE LA FORGE ET DU MONT DE COUPLES : Arrêté de création du 29 mai 2015 portant décision du site Natura 2000 Falaises et pelouses du Cap Blanc Nez, du Mont d'Hubert, des Noires Mottes, du Fond de la Forge et du Mont de Couple (zone spéciale de conservation)

ZSC FR3100479 FALAISES ET DUNES DE WIMEREUX, ESTUAIRE DE LA SLACK, GARENNES ET COMMUNAUX D'AMBLETEUSE-AUDRESSELLES : Arrêté de création du 17 avril 2015 portant décision du site Natura 2000 Falaises et dunes de Wimereux, estuaire de la Slack, Garennes et Communaux d'Ambleteuse-Audresselles (zone spéciale de conservation)

ZSC FR3100480 ESTUAIRE DE LA CANCHE, DUNES PICARDES PLAQUÉES SUR L'ANCIENNE FALAISE, FORÊT D'HARDELLOT, ET FALAISE D'ÉQUIHEN : Arrêté de création du 29 mai 2015 portant décision du site Natura 2000 Estuaire de la Canche, dunes picardes plaquées sur l'ancienne falaise, forêt d'Hardelot et falaise d'Equihen (zone spéciale de conservation)

ZSC FR3100482 DUNES DE L'AUTHIE ET MOLLIÈRES DE BERCK : Arrêté de création du 12 août 2015 portant décision du site Natura 2000 Dunes de l'Authie et Mollières de Berck (zone spéciale de conservation)

ZPS FR3110038 ESTUAIRE DE LA CANCHE : ZPS par arrêté du 06/01/2005

ZSC FR3102005 BAIE DE CANCHE ET COULOIR DES TROIS ESTUAIRES : Arrêté de création du 29 mai 2015 portant décision du site Natura 2000 Baie de Canche et couloir des trois estuaires (zone spéciale de conservation)

ZPS FR2210068 ESTUAIRES PICARDS : BAIE DE SOMME ET D'AUTHIE : ZPS par arrêté du 06/04/2006

ZSC FR2200346 ESTUAIRES ET LITTORAL PICARDS (BAIE DE SOMME ET D'AUTHIE) : Arrêté de création du 21 décembre 2010 portant décision du site Natura 2000 Estuaires et littoral picards (baies de Somme et d'Authie) (zone spéciale de conservation)

Réserves Naturelles Nationales :

RNN Baie de Canche (Classement le 09/07/1987)

RNN Baie de Somme (Classement le 21/03/1994)

Sites du Conservatoire du Littoral (Conseil de rivages) : (<https://www.conservatoire-du-littoral.fr/5-les-sites-du-littoral.htm>)

ZNIEFF: (<https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/listeZnief>)

Zones de Protection Forte :

- ZPF proposée « Cordon de galets de la Mollière »
- ZPF potentielle « Têtes rocheuses des Ridens de Boulogne »
- ZPF potentielle « Baie de Canche »
- ZPF potentielle « Baie d'Authie »
- ZPF potentielle « Baie de Somme »

Masses d'eau cotières et de transition définie dans la DCE associées (en cours de révision) :
<https://atlas-dce.ifremer.fr/map>

- FRAC05 LA WARENNE A AULT
- FRHC18 PAYS DE CAUX NORD
- FRAT01 SOMME

II. Synthèse des enjeux

Enjeux écologiques présents dans le secteur (cf Annexe 5)

Secteur écologique associé :

- Secteur 2 : Estuaires Picards et mer d'Opale

En complément des enjeux environnementaux représentés sur la carte, des enjeux d'emprise trop large ou mal définie pour être représentés existent dans ce secteur : espèces fourrage, sables subtidiaux, zones fonctionnelles halieutiques, secteurs de concentration et de migration des poissons amphihalins, population localement importante d'élasmobranches, zone de densité maximale des oiseaux marins en période interuptiale, zone d'alimentation des phoques, zone de densité maximale de marsouin commun.

Catégorie d'enjeux écologiques	Enjeux écologiques spécifiques au secteur		Qualification			
			Majeur	Fort	Moyen	Faible
Conditions hydrographiques, habitats pélagiques et réseaux trophiques	Structures hydrologiques particulières	Zone frontale « semi-permanente » du fleuve côtier et fortes biomasses planctoniques associées				
	Zone d'interface terre-mer et panaches fluviaux	Estuaires picards : zone macro-tidale occasionnant un intense brassage				
	Producteurs primaires, secondaires et espèces fourrages	Espèces fourrages : Callionymes, lançons, Gobies, Crevettes Communautés planctoniques perturbées par les blooms de <i>Phaeocystis globosa</i>				
Habitats benthiques et structures géomorphologiques	Dunes hydrauliques du plateau et du haut de talus	Principale zone de dunes hydrauliques				
	Structures géomorphologiques particulières	Ridens de Boulogne				
	Habitats biogéniques	Bancs de moules intertidaux, végétation pionnière à salicornes				
		Prés salés Atlantiques				
	Habitats sédimentaires	Sables fins et moyens subtidiaux, vasière intertidale				
		Sédiments hétérogènes subtidiaux Sédiments intertidaux				
Sédiments grossiers subtidiaux						
	Frayères	Hareng, Sole, Plie, Limande, Merlan, Morue, Rouget et Seiche				

Zones fonctionnelles halieutiques	Nourriceries	Bar, Merlan, Sole, Plie, Hareng, Raie bouclée, Limande, Limande sole, Turbot, Morue, Sprat, Seiche, Tacaud, Chinchard commun, Maquereau, Rouget et Crevette				
	Amphihalins	Saumon, Truite de mer, Eperlan				
		Aloses, Lamproies, Anguille				
	Invertébrés benthiques	Coque, Crevette grise				
Elasmobranches	Raie bouclée, douce et brunette					
Zones fonctionnelles avifaune	Nidification de limicoles et zones d'alimentation	Grand gravelot				
	Colonies d'oiseaux marins et zones d'alimentation	Mouette tridactyle				
	Site d'hivernage pour les oiseaux d'eau	Tadorne de Belon, Canard pilet, Canard souchet, Huitrier pie				
	Zones de densité maximale et zones fonctionnelles - oiseaux marins en période interuptiale	Densités toutes espèces				
Hivernage de plongeon en mer						
Enjeux transversaux	Zones de densité maximale de marsouin commun	Marsouin commun				
	Colonies de phoques et zones d'alimentation	Phoque veau-marin				
		Phoque gris				

Enjeux socio-économiques et leur perspective d'évolution

Catégorie d'activités maritimes	Présence	Activités maritimes et littorales	Évolution	Qualification			
		Description		Majeur	Fort	Moyen	Faible
Activités de baignade et fréquentations des plages	Oui	La qualité des eaux des zones de baignades surveillées réparties sur la côte du secteur est bonne de manière générale.	=				
Activités parapétrolières et paragazières offshore	Non						
Agriculture	Oui	<p>Le département de la Somme comporte deux zones nettement distinguées : à l'ouest, la polyculture et le polyélevage dominant et à l'est, les céréales et autres grandes cultures. Le secteur compte de nombreuses cultures de pommes de terre et de betteraves auxquelles s'ajoute une production laitière.</p> <p>La qualité de la production d'agneaux de prés-salés est reconnue par l'appellation d'origine protégée « Prés-salés de la baie de Somme » (2007) qui s'organise autour de la baie de Somme et de la baie d'Authie, dans les départements du Pas-de-Calais et de la Somme.</p> <p>Les surfaces prairiales sont en baisse en raison d'un déclin de l'élevage, ce qui provoque également un impact sur la qualité de l'eau.</p>	=				
Aquaculture et qualité des eaux conchyliques	Oui	Des concessions d'élevage de moules de bouchot sont présents à Berck, Dannes et au nord de la Baie de Somme, qui constituent une sentinelle de la qualité des eaux littorales (classement sanitaire).	+				
Artificialisation des territoires littoraux	Oui	<p>L'occupation du sol à moins de 500 m de la côte en 2018 est constituée de territoires artificialisés à 34% dans le Pas-de-Calais, à 12% dans le département la Somme, pour une moyenne de 28 % sur la façade Manche Est Mer du Nord et 30 % en France Métropolitaine.</p> <p>Des protections sont mises en place par les collectivités pour faire face aux dynamiques de recul du trait de côte. En raison de la présence d'un gisement sableux important dans cette zone, une planification stratégique concernant le besoin en rechargement/réensablement de plage est opportune.</p> <p>Estran alternant cordons de sables et de galets (avec rechargements réguliers d'entretien), dont la disponibilité à long terme n'est pas assurée</p>	+				

Raccordement EMR et autres câbles sous- marins	Oui	<p>Quatre câbles de téléphone sous-marins traversent le secteur.</p> <p>Une demande d'autorisation environnementale unique a été déposée pour la création d'un nouveau câble sous-marin (pour la fibre optique) entre l'Angleterre et la France (Cayeux-sur-mer) avec exploitation pendant 25 ans.</p>	=				
Commercialisation et transformation des produits de la mer	Oui		=				
Construction navale	Oui	Dans la Somme, un chantier naval est implanté à Saint-Valery-sur-Somme et emploie six personnes. Une industrie de sous-traitance de matériels nautiques est également située à Abbeville	=				
Défense	Oui	Dans le cadre de défense maritime du territoire, le sémaphore d'Ault assure une surveillance permanente des approches maritimes. De nombreux bâtiments militaires, dont la VCSM "Yser" (gendarmerie maritime) basée à Dieppe, surveillent les espaces maritimes.	=				
Extraction de matériaux marins	Oui	<p>Le secteur compte d'importantes carrières terrestres de galets, en particulier au Crotoy et à Cayeux. La société Silmer est spécialisée dans le traitement des galets qu'elle ramasse sur la côte de Cayeux-sur-Mer avec l'obligation de restituer le volume prélevé sur la côte par le même volume de galets de carrières terrestres qu'elle dépose sur la digue des Bas-champs pour son entretien. Ces carrières sont économiquement significatives et constituent de vastes plans d'eau qui représentent un potentiel environnemental intéressant. La ressource en galets du littoral picard est considérée comme unique au monde (du fait d'un taux de silice supérieur à 99%). Les petites exploitations de carrières à terre prolongées en mer relèvent, comme les autres exploitations à terre, de la réglementation ICPE et non du code minier et dépendent de la planification SRC et non du DOGGM.</p> <p>Il n'existe actuellement pas d'extraction de granulats marins. À noter la présence dans cette zone de potentiel extractible granulats marins qui pourrait répondre au besoin du marché en sable en remplacement des sables importés dans le Nord et le Pas de Calais. Le plan de gestion et sa carte des vocations du PNM EPMO ont intégré cette activité.</p> <p>A noter également le déchargement de granulats marins dans le port du Tréport.</p>					

Industries et risques technologiques	Oui	<p>Les industries constituent une activité mineure dans le secteur.</p> <p>L'arrondissement de Montreuil-sur-Mer regroupe de l'ordre de 100 installations classées (dont 4 IED, dont des éoliennes terrestres). L'arrondissement d'Abbeville regroupe de l'ordre de 100 installations classées soumises à autorisation et enregistrement (dont 10 IED et 30 parcs éoliens), ainsi qu'une centaine de sites industriels soumis à déclaration.</p> <p>L'attrait fort du département pour l'énergie éolienne pourrait entraîner, dans les années à venir, la naissance de nouveaux projets éoliens terrestres, estimés à une dizaine de parc, soit 60 à 100 nouvelles éoliennes environ.</p> <p>A noter également la présence, sur le littoral de plusieurs carrières d'extraction de galets et sables, dont une carrière sur le DPM et une carrière dans le périmètre du Grand site de France. La ressource en galets du littoral picard est considérée comme unique au monde (du fait d'un taux de silice supérieur à 99%).</p>					
Navigation de plaisance et sports nautiques	Oui	<p>De nombreuses descentes de bateaux sont situées dans la baie d'Authie et la baie de Somme. Cette dernière compte une navigation de plaisance particulièrement importante. De multiples activités de loisir se déroulent également sur le DPM.</p>	+				
Pêche professionnelle,	Oui	<p>La pêche professionnelle aux arts traïnants (chalut de fond, chalut pélagique et drague) est importante dans le secteur. Les pêcheurs utilisent également des casiers.</p> <p>Dans le département du Pas-de-Calais, la principale espèce récoltée par les pêcheurs professionnels est la moule. 51 pêcheurs à pied professionnels détiennent la licence « moules 62 » et pratiquent leur activité sur les communes suivantes où se situent les plus importants gisements : Le Portel/Equihen et Wimereux.</p> <p>Dans le département de la Somme, les pêcheurs à pied professionnels (plus gros contingent français de pêcheurs à pied professionnels) récoltent essentiellement la coque qui est répartie au sein de la baie de Somme, sur les communes du Crotoy, de Cayeux-sur-Mer (Pointe du Hourdel) et en baie d'Authie. Les licenciés « coques » sont au nombre de 333.</p> <p>La récolte des végétaux marins, notamment les asters et la salicorne est une activité très importante qui se pratique également en baie de Somme. 160 pêcheurs à pied professionnel détiennent la licence « salicorne 62-80 ».</p>	=				
Pêche de loisir		<p>Le gisement de coques de la baie de Somme est exploité par les pêcheurs de loisir.</p> <p>Au large de Boulogne-sur-Mer, des casiers et des filets fixes sont posés par les pêcheurs de loisir.</p>					

Production d'électricité	Oui	<p>Le projet de parc éolien de Dieppe - le Tréport prévoit l'installation de 62 éoliennes pour une puissance totale de 496 MW. La première phase de travaux a débuté au premier semestre 2024 pour une mise en service attendue en 2026.</p> <p>Une zone, appelée « Picard-Opale », de 120 km², se situe à 12 km de la côte, au large de Berck et Fort-Mahon-Plage (Hauts-de-France), avec un potentiel de 0.6 GW (en occupant toute la zone avec une capacité de 5 MW/km²) à 1.2 GW (en occupant toute la zone, avec une capacité de 10 MW/km²) a été identifiée comme propice pour le développement des projets d'éolien en mer dans le cadre du débat public « la mer en débat ». Elle fait néanmoins l'objet d'une très forte opposition locale de la part de certains acteurs locaux et régionaux.</p>	+				
Recherche et développement du secteur public, formation	Oui	Une antenne de l'UPJV se trouve à St Valery-sur-Somme					
Tourisme littoral, les sites, paysages et le patrimoine culturel	Oui	<p>Le sentier littoral longe la côte avec une concentration des points d'intérêt associés (accès au rivage de la mer et monuments classés notamment) dans la moitié nord.</p> <p>Le territoire est spécialisé dans le tourisme de nature, avec la présence de la Baie de Somme comme Grand Site de France avec la réserve du Marquenterre, avec le PNR Baie de Somme.</p> <p>Les villas des stations balnéaires constituent des éléments de patrimoine culturel maritime.</p> <p>De multiples activités de loisir se déroulent sur le DPM (courses à pied, courses enduro-motos) et notamment des compétitions de char à voile et un tourisme équestre très développé avec une race spécifique à ce littoral : les chevaux « Henson ».</p> <p>Une activité de chasse est également pratiquée dans la baie de Canche la baie d'Authie et la baie de Somme.</p>	+				
Transport maritime et ports	Oui	<p>Le trafic maritime est particulièrement dense au large du secteur avec notamment la présence de nombreux cargos et tankers. Les ports se situent au niveau d'Étaples, de la baie de Somme et du Tréport où il existe également une zone d'attente.</p> <p>Le secteur 2 comprend les ports départementaux d'Étaples sur Mer (250 anneaux), du Crotoy (100 emplacements de plaisance), du Hourdel (78 emplacements de plaisance) et de saint-Valéry-sur-Somme (250 emplacements de plaisance) dédiés à la</p>	+				

		pêche et/ou à la plaisance.					
Travaux publics maritimes	Oui	Le secteur compte une zone de clapage de sédiments portuaires près du Tréport. Il existe par ailleurs un projet de mise en place d'un réseau de chauffage urbain alimenté par thalassothermie sur la commune de Berck-sur-Mer.	=				
Risques naturels littoraux	Oui	<p>Le secteur 2 est notamment soumis aux risques naturels : submersion marine, inondation côtière, mobilité du trait de côte (dont érosion des cordons dunaires, des cordons de galet, éboulement de falaise)</p> <p>Se situent dans une zone couverte actuellement par un PPRL "submersion marine": 29 communes, 9440 habitants, 9 890 logements, 2770 salariés (en incluant le Boulonnais).</p> <p>Les baies de Canche, d'Authie et de la Somme se situent en zones basses (altitude inférieure aux niveaux atteints par la mer en conditions extrêmes. L'estimation des biens exposés au trait de côte (sans intégrer l'impact sur l'ensemble des zones basses) effectuée par le CEREMA en 03/2024 fait état de plus de 100 000 logements concernés à échéance 2100 pour les Hauts-de-France.</p> <p>L'enjeu est l'élaboration et la mise en œuvre par les collectivités de stratégies intégrées/de projet de territoire en adaptation aux risques naturels dans un contexte de changement climatique.</p> <p>L'érosion côtière est très élevée dans le Pas-de-Calais. À l'inverse, on observe une sédimentation dans la baie de Somme. Le secteur est également touché par l'aléa « submersion marine » à Cayeux-sur-Mer et par un fort éboulement de falaises à Ault.</p> <p>Il existe une stratégie d'intervention sur le risque submersion marine et érosion côtière dans le cadre de la Stratégie littorale Bresle Somme Authie portée conjointement par le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard et la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois.</p>	+				
Initiatives locales de planification ou de gestion intégrée de la mer et du littoral	Oui	Il existe plusieurs documents locaux de planification : SCOT, PLUi, PPRI, SRADDET, stratégies de gestion du Conservatoire du littoral, PNM Estuaires Picards Mer d'Opale, stratégie littorale Bresle Somme Authie portée par le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard et la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois ...	+				
Protection de l'environnement	Oui	<p>Il existe plusieurs AMP et autres initiatives de protection de l'environnement dans le secteur : sites Natura 2000, sites gérés par le Conservatoire du littoral, PNM EPMO, PNR Caps et Marais d'Opale et Baie de Somme ...</p> <p>Cinq ZPF potentielles ont été identifiées dans ce secteur.</p>	+				

<p style="text-align: center;">Action de l'État en mer</p>	<p>Oui</p>	<p>Dans le cadre l'action de l'État en mer, le centre régional opérationnel de secours et de sauvetage de Gris-Nez assure la surveillance du trafic maritime et la coordination des opérations de recherche et de sauvetage en mer et d'assistance aux navires en difficulté. Les stations SNSM de Berck, Quend-Plage, Le Crotoy, Cayeux-sur-Mer, Le Tréport disposent de capacités d'intervention et d'assistance en mer. Les sémaphores d'Ault assurent également une veille permanente des approches maritimes. Plusieurs unités nautiques participant à l'action de l'État en mer, dont la vedette côtière de surveillance maritime « Yser » (gendarmerie maritime) basée à Dieppe, surveillent les espaces maritimes. L'hélicoptère Dauphin basé au Touquet intervient également dans le cadre des missions d'action de l'État en mer (surveillance, recherche et sauvetage, assistance, etc.).</p>	<p style="text-align: center;">+</p>				
---	------------	--	--------------------------------------	--	--	--	--

III. Prescriptions et recommandations

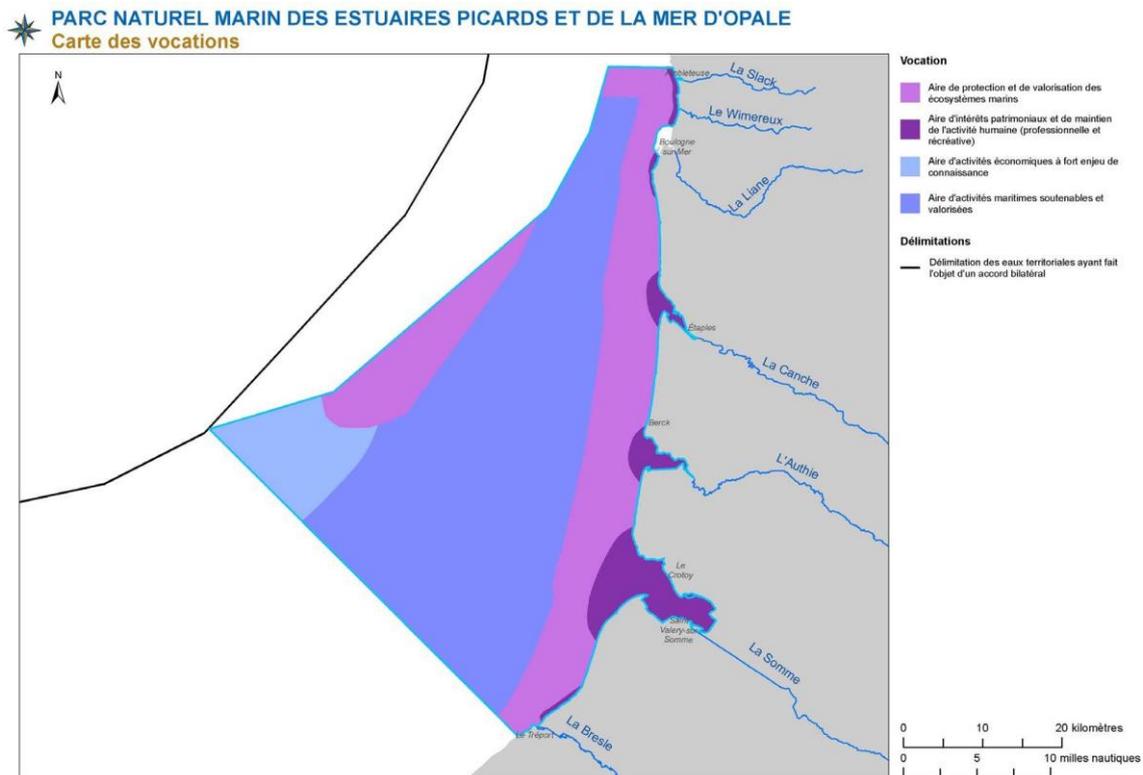
Il est prescrit, préalablement à tout nouveau projet d'activité, soumis à procédure d'autorisation, et/ou à évaluation environnementale, que le pétitionnaire :

- réalise une étude adaptée en fonction de la qualification des enjeux environnementaux présentés ci-dessus ;
- démontre la compatibilité du projet avec le DSF.

Respect des planifications maritimes existantes.

IV. Cartes spécifiques

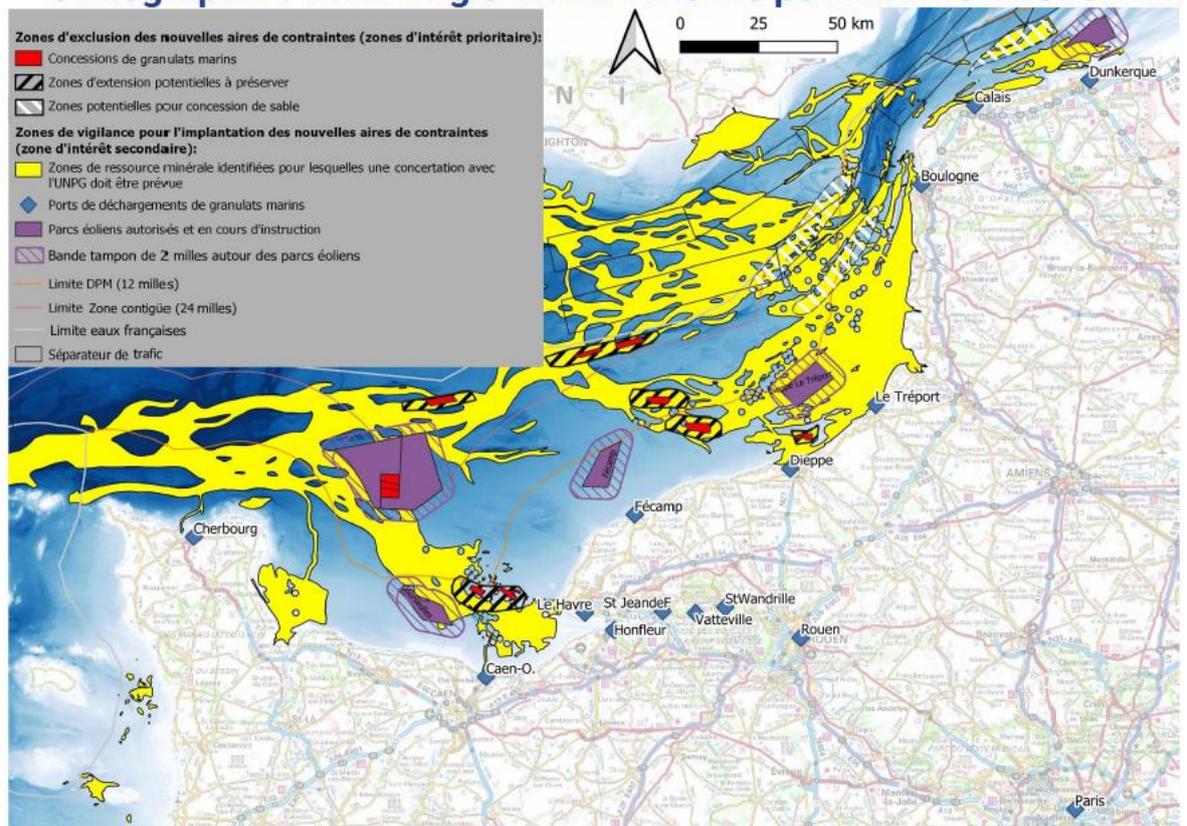
Carte de vocation du parc naturel marin



Ces 4 aires de vocations, définies dans le plan de gestion du PNM EPMO (10/12/2015), n'ont pas de valeur réglementaire.

Carte prospective de zones potentielles pour concession de sable élaborée par les acteurs de la façade (rappeler la source).

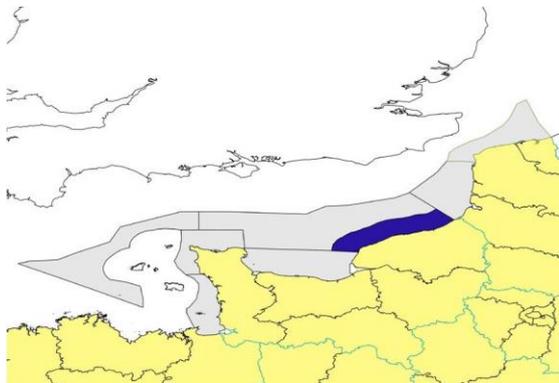
• **Cartographie : carte de gisement et zones potentielles de sable fin**



Les « zones potentielles pour concession de sable » sont données à titre indicatif à ce stade et doivent être affinées (secteur 1 et 2).

Secteur n°3 : Côte d'Albâtre et ses ouverts

Vocation :



Site touristique majeur à fréquentation raisonnée. Zone historique et d'importance pour la pêche professionnelle durable à consolider, zones à vocation de développement des énergies marines renouvelables et des granulats marins.

Littoral de falaises permettant l'accueil d'oiseaux marins mais risques d'érosion à prendre en compte dans les projets d'aménagement.

Préservation des enjeux écologiques au moyen de 4 AMP (1781 km² - 75% de la surface de la zone) et 2 ZPF potentielles.

Carte illustrative des enjeux écologiques et socio-économiques majeurs et forts existants

DOCUMENT EN COURS DE PRODUCTION

Carte prospective des potentiels identifiés de développement d'activités par les acteurs concernés, et de protection environnementale élaborée par les services de l'Etat.

Les zones identifiées pour le développement d'une activité sont indicatives. La compatibilité des éléments prospectifs sera à évaluer en fonction des activités en présence et des études d'impact et d'incidence au titre de Natura 2000 qui seront menées.

DOCUMENT EN COURS DE PRODUCTION

I. Présentation de la zone

Dans ce secteur, le littoral est constitué de falaises crayeuses en érosion/recul. Sur la plage, on observe un cordon de galets (silex issus de l'érosion des falaises) reposant sur une couverture sableuse plus ou moins continue, elle-même recouvrant un platier rocheux d'abrasion. Au large, les fonds sont composés de gravier et cailloutis entre Antifer et Fécamp, passant à des mélanges de graviers et sables entre Fécamp et la Baie de Somme. Ces sédiments, qui s'affinent vers l'est, constituent un prisme sédimentaire structuré sous forme de bancs tidaux et de dunes hydrauliques. De façon synthétique au regard des enjeux écologiques identifiés, l'unité écologique du littoral seino-marin située au nord de l'estuaire de la Seine est caractérisée par des habitats pélagiques présentant un gradient de salinité, allant de la côte vers le large, issu des apports en eau douce du fleuve côtier de la Seine remontant le long de la côte. Les caractéristiques hydrodynamiques et physico-chimiques mettent en évidence une zone frontale semi-permanente, particulièrement riche en production phytoplanctonique et zooplanctonique. À la côte, il faut souligner la présence de ceintures algales de fucales, de laminaires et d'algues rouges fixées sur un platier récifal, ainsi que l'habitat particulier « Communautés calcaires du littoral » caractérisé par l'habitat de roche exposée en milieu marin sur du substrat crayeux. Très sensible au risque d'abrasion, il est en déclin au niveau européen et présent en France presque exclusivement sur la côte normande, formant un paysage remarquable. Quelques récifs de *Sabellaria spinulosa* sont observés depuis quelques années sur ce littoral.

Les falaises du littoral seino-marin abritent d'importantes colonies d'oiseaux marins du fait des zones d'alimentation disponibles notamment. Ce secteur représente également la principale zone de frayère de hareng et de dorade grise connue en manche dont profitent certaines espèces caractéristiques de la mégafaune marine comme le marsouin commun (dans tout le secteur, notamment en hiver). L'Arques présente une population importante de truite de mer.

Le secteur se caractérise notamment par la présence de deux centrales nucléaires : la centrale de Penly constituée de deux unités de production d'une puissance de 1 300 MW chacune et la centrale nucléaire de Paluel équipée de quatre réacteurs de 1 300 MW chacun, de concessions d'exploitation des granulats marins et d'activités de commercialisation de produits de la mer et de production laitière importantes et également des parcs éoliens en mer de Dieppe Le Tréport (497 MW) et de Fécamp (496 MW).

Un projet privé d'inter connexion des réseaux électriques entre la France et le Royaume-Uni est en projet (AQUIND).

La pêche est exercée dans ce secteur par des navires en provenance principalement de ports locaux comme Fécamp ou Dieppe qui disposent de deux halles à marée mais aussi du Havre, du Tréport ou de Saint-Valéry-en-Caux. Des navires en provenance d'autres ports comme Barfleur, Port en Bessin ou Boulogne-sur-Mer viennent pêcher dans ce secteur. La principale espèce vendue est la coquille Saint-Jacques, particulièrement pour Fécamp qui est un avant-poste avant l'ouverture baie de seine avec un accès au large.

Il est à noter une activité d'élevage d'huîtres à Veules les Roses et un projet de développement ostréicole à Quiberville-Saint Aubin sur mer.

Dispositifs de gouvernance

Schémas de cohérence territoriale (SCOT)

- SCoT du Pays Bresle-Yeres (<https://www.paysbresleyeres.fr/scot.php>)
- SCoT du Pays Dieppois Terroir de Caux (<https://www.dieppe-pays-normand.fr/le-scot/le-scot-du-pays-dieppois-terroir-de-caux>)

- SCoT du Pays des Hautes Falaises (<https://www.paysdefalaise.fr/vie-quotidienne/amenagement-du-territoire/scot/>)

Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE)

- SAGE03020 Vallée de la Bresle (<https://www.gesteau.fr/sage/vallee-de-la-bresle>)
- SAGE03029 Yères (<https://www.gesteau.fr/sage/yeres>)
- SDAGE bassin Seine-Normandie (<https://www.eau-seine-normandie.fr/domaines-d-action/sdage>)

Document d'objectifs des sites Natura 2000 ci-après listés

Schéma régional de développement de l'aquaculture marine (SRDAM) de Haute-Normandie (<https://www.dirm.memn.developpement-durable.gouv.fr/schemas-regionaux-de-developpement-de-l-r122.html>)

Schéma des Structures (SdS) des exploitations de cultures marines de la Seine-Maritime (<https://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/schemas-departementaux-des-structures-des-a826.html>)

Conseil de rivage (CELRL)

Conseils portuaires

Plan de Prévention contre les Risques Littoraux

Plan de Prévention contre les Risques d'Inondations

Comité régional de la biodiversité Normandie

Syndicat mixte mer et littoral

Sites Natura 2000 :

- SIC FR2300137 L'YÈRES : Arrêté de création du 11 octobre 2016 portant décision du site Natura 2000 L'Yères (zone spéciale de conservation) Approuvé en animation
- ZPS FR2310045 LITTORAL SEINO-MARIN : ZPS par arrêté du 03/09/2013 Approuvé en animation
- SIC FR2300139 LITTORAL CAUCHOIS : Arrêté de création du 02 mai 2016 portant décision du site Natura 2000 Littoral Cauchois (zone spéciale de conservation) Approuvé en animation

Sites du Conservatoire du Littoral (Conseil de rivages) : (<https://www.conservatoire-du-littoral.fr/5-les-sites-du-littoral.htm>)

ZNIEFF: (<https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/listeZnieff>)

Zones de Protection Forte :

- ZPF potentielle « Littoral cauchois/ Seino marin – Zone intertidale + falaise »
- ZPF potentielle « Littoral cauchois/ Seino marin – Zone subtidale »

Masses d'eau cotières et de transition définie dans la DCE associées (en cours de révision) : <https://atlas-dce.ifremer.fr/map>

- FRAC05 LA WARENNE A AULT
- FRHC18 PAYS DE CAUX NORD

- FRHC17 PAYS DE CAUX SUD

II. Synthèse des enjeux

Enjeux écologiques présents dans le secteur (cf Annexe 5)

Secteur écologique associé

- Secteur 3 : Côte d'Albâtre et ses ouverts

En complément des enjeux environnementaux représentés sur la carte, des enjeux d'emprise trop large ou mal définie pour être représentés existent dans ce secteur : fleuve côtier et fortes biomasses planctoniques associées, zones fonctionnelles halieutiques, secteur de concentration et de migration des poissons amphihalins, populations localement importantes d'élastranchés, colonies d'oiseaux marins et zones d'alimentation, zone de densité maximale pour les oiseaux marins en période internuptiale, zone de densité maximale de marsouin commun.

Catégorie d'enjeux écologiques	Enjeux écologiques spécifiques au secteur		Qualification			
			Majeur	Fort	Moyen	Faible
Conditions hydrographiques, habitats pélagiques et réseaux trophiques	Structures hydrologiques particulières	Zone frontale « semi-permanente » du fleuve côtier et fortes biomasses planctoniques associées				
	Zone d'interface terre-mer et panaches fluviaux	Panache de la Seine				
	Producteurs primaires, secondaires et espèces fourrages	Secteur d'alimentation pour les prédateurs supérieurs				
Habitats benthiques et structures géo-morphologiques	Habitats biogéniques	Bancs de moules intertidaux				
		Laminaires				
	Habitats rocheux	Communautés calcaires du littoral				
		Récifs médiolittoraux				
Habitats sédimentaires	Sédiments grossiers subtidaux					
Zones fonctionnelles halieutiques	Frayères	Hareng, Chinchard commun, Dorade grise				
	Amphihalins	Truite de mer				
		Aloses, Lamproies, Saumon				
	Elasmobranches	Raie bouclée, douce et brunette				
Zones fonctionnelles avifaune	Colonies d'oiseaux marins et zones d'alimentation	Fulmar boréal, Goéland argenté				
		Mouette tridactyle				
	Site d'hivernage pour les oiseaux d'eau	Hivernage de grèbes en mer				
	Zones de densité maximale et zones fonctionnelles - oiseaux marins en période internuptiale	Densités toutes espèces				
Hivernage de plongeon en mer						

Enjeux transversaux	Zones de densité maximale de marsouin commun	Marsouin commun en hiver					
	Colonies de phoques et zones d'alimentation	Phoque veau-marin					
		Phoque gris					

Enjeux socio-économiques et leur perspective d'évolution

Catégorie d'activités maritimes	Présence	Activités maritimes et littorales		Qualification				
		Description	Évolution	Majeur	Fort	Moyen	Faible	
Activités de baignade et fréquentations des plages	Oui	Des sites de baignades surveillées sont répartis sur tout le littoral. La qualité des eaux est d'une manière générale bonne.	=					
Activités parapétrolières et paragazières offshore	Non							
Agriculture	Oui	Les principales orientations technico-économiques (OTEX) du secteur sont la polyculture et le polyélevage.	+					
		L'élevage laitier est très présent dans le pays de Bray en Seine-Maritime et une culture de lin se développe dans ce département.						
Aquaculture et qualité des eaux conchylicoles	Oui	L'activité ostréicole couvre une zone de 10 hectares attribuée par 4 entreprises sur le littoral de Veules-les-Roses. Une zone ostréicole de 16 hectares est projeté en 2025 à Quiberville-sur-Mer et Saint-Aubin-sur-Mer.	+					
Artificialisation des territoires littoraux	Oui	Le trait de côte est principalement artificialisé au niveau des ports.	=					
Raccordement EMR et autres câbles sous-marins	Oui	Divers câbles et conduites traversent le secteur. Le secteur est par ailleurs marqué par les projets de raccordement au réseau des parcs éoliens en mer de Fécamp (au niveau de Fécamp) et de Dieppe - Le Tréport (au niveau de Penly). Il existe également un projet d'interconnexion entre la France et l'Angleterre (AQUIND).	+					
Commercialisation et transformation des produits de la mer	Oui	Le secteur compte deux halles à marée: l'une à Fécamp et l'autre à Dieppe (la coquille Saint-Jacques constitue la première espèce vendue). Des établissements de transformation et de commercialisation de poissons se trouvent également dans le secteur (Dagivel et Delpeyrat notamment).	-					
Construction navale	Oui	Une filière des industries navales et nautiques est développée dans le secteur (chantier du « Cap Fagnet » et « Manche industrie marine » à Dieppe ou « Seine et Manche » à Fécamp par exemple).	=					

Défense	Oui	Dans le cadre de défense maritime du territoire, le sémaphore de Dieppe et le sémaphore de Fécamp assurent une surveillance permanente des approches maritimes. De nombreux bâtiments militaires, dont la vedette côtière de surveillance maritime "Yser" (gendarmerie maritime) basée à Dieppe, surveillent les espaces maritimes. Le secteur est classé en risque « fort » pour les UXO par la Préfecture maritime Manche - mer du Nord.						
Extraction de matériaux marins	Oui	Trois concessions se situent dans le secteur : les « granulats marins de Dieppe », « Gris nez » et la zone A de la « côte d'Albâtre ». À noter la présence dans cette zone de potentiel extractible de granulats marins et le déchargement de granulats marins dans les ports de Dieppe et Fécamp.	=					
Industries et risques technologiques	Oui	Il existe un risque nucléaire dans le secteur, en raison de la présence de deux centrales nucléaires : la centrale de Penly et la centrale nucléaire de Paluel.	=					
Navigation de plaisance et sports nautiques	Oui	Des sites d'activités aquatiques et nautiques sont répartis sur le littoral. Le secteur compte également des ports de plaisance, notamment à Dieppe et à Fécamp.	=					
Pêche professionnelle	Oui	La pêche professionnelle est principalement constituée de caseyeurs et de fileyeurs au large de Dieppe et du Tréport, de dragues à coquilles Saint-Jacques et de chaluts de fond à poissons.	=			A réviser au cours du cycle		
Pêche de loisir	Oui	La pêche à pied est le mode de pêche de loisir dominant et les espèces ciblées sont les moules, bouquets, crevettes grises, tourteaux, homards, carrelots, bars et maquereaux.						
Production d'électricité	Oui	Il existe deux centrales nucléaires dans le secteur : la centrale de Penly constituée de deux unités de production d'une puissance de 1 300 MW chacune et la centrale nucléaire de Paluel équipée de quatre réacteurs de 1 300 MW chacun. Deux projets éoliens en mer : Dieppe - le Tréport (497 MW), en cours de construction, et Fécamp (496 MW) mis en service début 2024.	+					
Recherche et développement du secteur public ; Formation	Oui	Des centres de formation sont situés dans le secteur, notamment un lycée professionnel maritime à Fécamp et un centre privé disposant d'un agrément de l'État à Dieppe.	=					
Tourisme littoral, les sites, paysages et le patrimoine culturel	Oui	Des points de vue et belvédères liés au sentier littoral se situent sur la côte du secteur et Étretat constitue un pôle touristique majeur.	=					

Transport maritime et ports	Oui	Le trafic est relativement dense dans ce secteur avec la présence de deux liaisons inter-portuaires et de nombreux ports, et pourrait se densifier par la construction de nouveaux projets industriels dans le secteur voisin, impactant les activités locales et alentours.	+					
Travaux publics maritimes	Oui	Les travaux sont principalement liés aux activités portuaires et à la navigation : dragage, clapage (3 sites : Dieppe, Saint-Valery-en-Caux et Fécamp).	=					
Risques naturels littoraux	Oui	L'érosion du trait de côte est très élevée en Seine-Maritime (environ 74 %). Ceci entraîne de ce fait l'aménagement du littoral et notamment certains ouvrages linéaires offshore. La reconexion écologique des fleuves à la mer (basse vallée de la Sâne, basse et moyenne vallées de l'Yères), ainsi que la prévention des pollutions que générera l'érosion côtière et la reprise par la mer des falaises sont des enjeux du secteur.	+					
Initiatives locales de planification ou de gestion intégrée de la mer et du littoral	Oui	Il existe plusieurs documents locaux de planification : SCOT, PLUi, PPRI, SRADDET, stratégies de gestion du Conservatoire du littoral...	+					
Protection de l'environnement	Oui	Il existe plusieurs aires marines protégées et autres initiatives de protection de l'environnement: sites Natura 2000 (la ZPS du littoral Seino-marin et le ZSC Littoral Cauchois, la ZSC de l'Yères tous en animation), SRADDET, sites gérés par le Conservatoire du littoral...	+					
Action de l'État en mer	Oui	Dans le cadre l'action de l'État en mer, le centre régional opérationnel de secours et de sauvetage de Gris-Nez assure la surveillance du trafic maritime et la coordination des opérations de recherche et de sauvetage en mer et d'assistance aux navires en difficulté. Les stations SNSM de Le Tréport, Dieppe, Saint-Valéry-en-Caux, Veulettes-sur-Mer, Les Petites Dalles, Fécamp et Yport disposent de capacités d'intervention et d'assistance en mer. Plusieurs unités nautiques participant à l'action de l'État en mer, dont la vedette côtière de surveillance maritime « Yser » (gendarmerie maritime) basée à Dieppe surveillent les espaces maritimes. L'hélicoptère Dauphin basé au Touquet intervient également dans le cadre des missions d'action de l'État en mer (surveillance, recherche et sauvetage, assistance, etc.).	+					

III. Prescriptions et recommandations

Il est prescrit, préalablement à tout nouveau projet d'activité, soumis à procédure d'autorisation, et/ou à évaluation environnementale, que le pétitionnaire :

- réalise une étude adaptée en fonction de la qualification des enjeux environnementaux présentés ci-dessus .

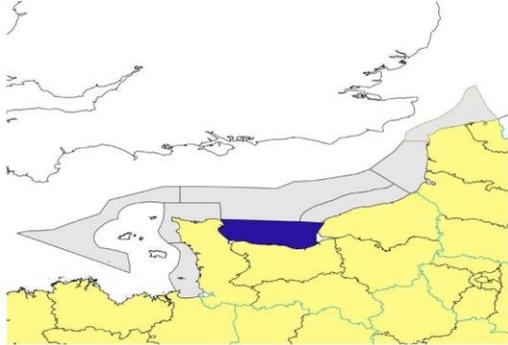
- démontre la compatibilité du projet avec le DSF.

Respect des planifications maritimes existantes.

IV. Cartes spécifiques

Secteur n°4 : Baie de Seine

Vocation :



Prédominance de la navigation maritime et des enjeux de sécurité maritime.

Zone de renforcement de la cohabitation des usages dans un contexte de multi-activités présentes ou à venir : granulats marins, ressources halieutiques, activité conchylicole, énergies marines renouvelables, attractivité touristique, activités et infrastructures portuaires et industrielles majeures, et défense. Richesse des eaux estuariennes favorisant les chaînes alimentaires et permettant une dense activité de pêche,

notamment à la Coquille Saint-Jacques, en faisant une zone d'importance pour la pêche professionnelle.

Lien terre-mer majeur nécessitant la maîtrise des apports anthropiques.

Zone disposant d'un capital touristique et artistique à valoriser de façon raisonnée (patrimoine mémoriel).

Cette concentration d'usages présents et en devenir en fait une zone d'étude privilégiée des effets cumulés des activités.

Préservation des enjeux écologiques au moyen de 25 AMP (1093 km² - 28% de la surface de la zone) dont le site Natura 2000 baie de Seine occidentale intégré à la liste verte de l'UICN, 2 ZPF existantes et 3 ZPF potentielles.

Carte illustrative des enjeux écologiques et socio-économiques majeurs et forts existants

DOCUMENT EN COURS DE PRODUCTION

Carte prospective des potentiels identifiés de développement d'activités par les acteurs concernés, et de protection environnementale élaborée par les services de l'Etat.

Les zones identifiées pour le développement d'une activité sont indicatives. La compatibilité des éléments prospectifs sera à évaluer en fonction des activités en présence et des études d'impact et d'incidence au titre de Natura 2000 qui seront menées.

DOCUMENT EN COURS DE PRODUCTION

I. Présentation de la zone

De façon synthétique au regard des enjeux écologiques identifiés, la baie de Seine, largement ouverte au nord sur la Manche centrale, est une zone d'accumulation sédimentaire protégée des vents dominants d'ouest par le Cotentin. Le principal fleuve, la Seine, est une source majeure de sels nutritifs à l'origine de très fortes populations zooplanctoniques et générant une production primaire intense. De fortes biomasses phytoplanctoniques observées de mai à août, parfois sous des formes d'efflorescences toxiques, sont à la base d'une chaîne alimentaire pélagique riche, bénéficiant aux poissons pélagiques, oiseaux piscivores et mammifères marins. Les vasières estuariennes de l'estuaire de Seine et de la baie des Veys sont des lieux majeurs de productivité benthique et supportent à pleine mer de fortes fonctionnalités de nourricerie pour la sole, la plie, le bar et la crevette grise, et d'alimentation et de repos pour de nombreuses espèces d'oiseaux limicoles et le phoque veau-marin. La baie de Seine est également un secteur de ponte primordial pour la seiche et la dorade grise.

Les plus importants gisements mouliers subtidiaux français se situent dans la partie occidentale de la baie et sont exploités par une pêche locale. L'interface terre-mer occupe une place importante dans les enjeux : apports telluriques, amphihalins (la Vire présente notamment un enjeu important vis-à-vis de la grande alose, la Seine vis-à-vis des lamproies marines et de rivière et la Touques d'importance nationale pour la truite de mer), conchyliculture (4 grands sites de production conchylicole : St Vaast, Utah, Baie des Veys et Côte de Nacre). La pénétration du biseau salé peut avoir un impact sur l'activité de maraîchage déjà existante sur la côte (zone maraîchère importante dans le Val de Saire). Cette activité est susceptible de se développer (volonté de développer le maraîchage dans le marais de Vimont, par exemple).

La pêche professionnelle aux arts traînants est particulièrement dense en Baie de Seine, notamment en raison de la pêche à la coquille Saint-Jacques. La pêche aux chaluts et aux arts dormants est également présente toute l'année dans ce secteur.

En cas de mauvais temps les navires mouillent dans cette zone, font des hippodromes ou bien sont en dérive contrôlée. Les zones dédiées aux EMR, réduiront l'espace dans lequel les navires pourront évoluer. Des mesures devront être prises afin d'assurer la sécurité du trafic maritime.

Le secteur se caractérise par la présence de 2 concessions d'extraction de granulats marins : concessions dites « Baie de Seine » et « Granulats Marins Havrais ». Ces deux concessions alimentent notamment les grands ports du Havre, de Rouen et de Paris (HAROPA) et les zones littorales de la Manche. Enfin, le secteur compte un projet d'interconnexion avec l'Angleterre (IFA 2) ainsi que le projet éolien en mer du Calvados (448 MW) en cours de construction.

Dispositifs de gouvernance

Schémas de cohérence territoriale (SCOT)

- SCoT du Pays du Cotentin (<http://www.scot-cotentin.org>)
- SCoT Bessin
- SCoT Caen Métropole (<https://polesmetropolitains.fr/caen-metropole/schema-de-coherence-territoriale-et-amenagement/scot-executoire-socle/>)
- SCoT de la Basse Risle
- SCoT du Havre Pointe de Caux Estuaire (<https://www.lehavreseinemetropole.fr/amonservice/schema-de-coherence-territoriale-scot>)

Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE)

- SAGE03024 Douve Taute (<https://www.gesteau.fr/sage/douve-taute>)
- SAGE03025 Vire (<https://www.gesteau.fr/sage/vire>)
- SAGE03031 Aure (<https://www.gesteau.fr/sage/aure>)
- SAGE03015 Orne aval et Seullles (<https://www.gesteau.fr/sage/orne-aval-et-seullles>)

- SAGE03017 Risle et Charentonne (<https://www.gesteau.fr/sage/risle-et-charentonne>)
- SDAGE bassin Seine-Normandie (<https://www.eau-seine-normandie.fr/domaines-d-action/sdage>)

Schéma régional de développement de l'aquaculture marine (SRDAM) de Basse-Normandie : <https://www.dirm.memn.developpement-durable.gouv.fr/srdam-de-basse-normandie-a691.html>

Schéma des Structures (SdS) des exploitations de cultures marines du Calvados (<https://www.calvados.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Mer.-littoral-et-securite-maritime/Conchyliculture/Schema-des-structures-des-exploitations-de-cultures-marines/Schema-des-structures-des-exploitations-de-cultures-marines-du-Calvados>)

Conseils portuaires

Plan de Prévention contre les Risques Littoraux

Plan de Prévention contre les Risques d'Inondations

Comité régional de la biodiversité Normandie

PNR des marais du Cotentin et du Bessin

Sites Natura 2000 :

ZPS FR2310044 ESTUAIRE ET MARAIS DE LA BASSE-SEINE : ZPS par arrêté du 06/11/2002 en cours de révision

ZSC FR2300121 ESTUAIRE DE LA SEINE : ZSC par arrêté du 11/10/2016 en cours de révision

ZPS FR2512001 LITTORAL AUGERON : ZPS par arrêté du 06/01/2005 Approuvé en animation

ZSC FR2502021 BAIE DE SEINE ORIENTALE : Arrêté de création du 01 octobre 2014 portant décision du site Natura 2000 Baie de Seine orientale (zone spéciale de conservation) Approuvé en animation

ZPS FR2510059 ESTUAIRE DE L'ORNE : ZPS par arrêté du 18/01/2005 Approuvé en animation

ZSC FR2500090 MARAIS ARRIÈRE-LITTORAUX DU BESSIN : Arrêté de création du 18 mars 2015 portant décision du site Natura 2000 Marais arrière-littoraux du Bessin (zone spéciale de conservation) Approuvé en animation

ZPS FR2510099 FALAISE DU BESSIN OCCIDENTAL : ZPS par arrêté du 06/01/2005 approuvé en animation

ZPS FR2510046 BASSES VALLÉES DU COTENTIN ET BAIE DES VEYS : ZPS par arrêté du 08/03/2006 Approuvé en animation

ZSC FR2500088 MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN - BAIE DES VEYS : ZSC par arrêté du 12/08/2016 Approuvé en animation

ZPS FR2510047 BAIE DE SEINE OCCIDENTALE : ZPS par arrêté du 06/01/2005. La Baie de Seine occidentale est le premier site Natura 2000 en mer français à rejoindre la Liste verte des aires protégées et conservées de l'UICN. Approuvé en animation

ZSC FR2502020 BAIE DE SEINE OCCIDENTALE : Arrêté de création du 01 octobre 2014 portant décision du site Natura 2000 Baie de Seine occidentale (zone spéciale de conservation). La Baie de Seine occidentale est le premier site Natura 2000 en mer français à rejoindre la Liste verte des aires protégées et conservées de l'UICN. Approuvé en animation

ZSC FR2500086 TATIHOUE - SAINT-VAAST-LA-HOUGUE : Arrêté de création du 18 mars 2015 portant décision du site Natura 2000 Tatihou - Saint-Vaast-la-Hougue (zone spéciale de conservation) en cours de révision

Réserves Naturelles Nationales :

RNN Estuaire de la Seine (Classement le 30/12/1997)

RNN Falaises du Cap Romain (Classement le 16/07/1984)

RNN Domaine de Beauguillot (Classement le 17/01/1980)

Sites du Conservatoire du Littoral (Conseil de rivages) : (<https://www.conservatoire-du-littoral.fr/5-les-sites-du-littoral.htm>)

ZNIEFF: (<https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/listeZnieff>)

Zones de Protection Forte :

- ZPF existante « Estuaire de la Seine »
- ZPF existante « Saint Marcouf : Ile de terre »
- ZPF potentielle « Ilot du ratier »
- ZPF potentielle « Falaise du Bessin occidental »
- ZPF potentielle « Beauguillot »

Masses d'eau associées

FRHC09 ANSE DE SAINT VAAST LA HOUGUE

FRHC10 BAIE DES VEYS

FRHC11 COTE DU BESSIN

FRHC12 COTE DE NACRE OUEST

FRHC13 COTE DE NACRE EST

FRHC14 BAIE DE CAEN

FRHC15 COTE FLEURIE

FRHC16 LE HAVRE ANTIFER

FRHT01 ESTUAIRE DE SEINE AMONT POSES DULCAQUICOLE

FRHT02 ESTUAIRE DE SEINE MOYEN DULCAQUICOLE

FRHT03 ESTUAIRE SEINE AVAL

FRHT04 ESTUAIRE DE L'ORNE

FRHT06 BAIE DES VEYS FOND DE BAIE ESTUARIEN ET CHENAUX D'ISIGNY ET DE CARENTAN

FRHT07 RISLE MARTIME

FRHT08 LA DIVES DU BARRAGE DE SAINT SAMSON A L'EMBOUCHURE

II. Synthèse des enjeux

Enjeux écologiques présents dans le secteur (cf Annexe 5)

Secteur écologique associé :

- Secteur 4 : Baie de Seine

En complément des enjeux environnementaux représentés sur la carte, des enjeux d'emprise trop large ou mal définie pour être représentés existent dans ce secteur : Sédiments hétérogènes subtidaux, espèces fourrage, zones fonctionnelles halieutiques, secteurs de concentration et de migration des poissons amphihalins, colonie et zone d'alimentation pour le fulmar boréal, site d'hivernage pour les oiseaux d'eau, zone de densité maximale des oiseaux marins en période internuptiale, domaine vital des groupes sédentaires de grand dauphin, zone d'alimentation des phoques.

Catégorie d'enjeux écologiques	Enjeux écologiques spécifiques au secteur		Qualification			
			Majeur	Fort	Moyen	Faible
Habitats benthiques et structures géomorphologiques	Habitats biogéniques	Bancs de moules subtidaux				
		Herbier de zostères naines				
		Prés salés Atlantiques Laminaires				
	Habitats sédimentaires	Sédiments hétérogènes subtidaux				
		Vasière intertidale				
		Sables fins et moyens subtidaux, sédiments grossiers subtidaux				
Zones fonctionnelles halieutiques	Frayères	Seiche et dorade grise				
	Nourriceries	Bar, Merlan, Sole, Plie, Sprat, Griset, Raie bouclée, Limande, Seiche, Tcaud, Maquereau et Hareng				
	Amphihalins	Grande alose, Truite de mer				
		Alose feinte, Lamproies, Anguille, Eperlan, Saumon				
	Invertébrés benthiques	Coquille Saint-Jacques, Crevette grise et bouquet				
Zones fonctionnelles avifaune	Nidification de limicoles et zones d'alimentation	Gravelot à collier interrompu				
	Colonies d'oiseaux marins et zones d'alimentation	Fulmar boréal, Grand cormoran, Mouette tridactyle				
		Cormoran huppé, Goéland argenté, Goéland marin				
	Site d'hivernage pour les oiseaux d'eau	Canard pilet, Canard souchet, Bernache nonnette, Macreuse brune				
Macreuse noire						

	Zones de densité maximale et zones fonctionnelles - oiseaux marins en période internuptiale	Densités toutes espèces				
Enjeux transversaux	Zones de densité maximale de marsouin commun	Marsouin commun en été				
	Colonies de phoques et zones d'alimentation	Phoque veau-marin				
	Domaine vital des groupes sédentaires de grands dauphins	Grand dauphin (groupe sédentaire)				

Enjeux socio-économiques et leur perspective d'évolution

Catégorie d'activités maritimes	Présence	Activités maritimes et littorales	Évolution	Qualification			
		Description		Majeur	Fort	Moyen	Faible
Activités de baignade et fréquentations des plages	Oui	Des zones de baignades surveillées sont réparties sur le littoral. Elles renforcent l'offre touristique du secteur.	=				
Activités parapétrolières et paragazières offshore	Non						
Agriculture	Oui	Une activité ponctuelle de maraîchage est pratiquée dans ce secteur, en particulier au nord de Caen et dans le Val de Saire.	=				
		Il existe une activité d'élevage sur les marais du Cotentin et du Bessin avec des cultures fourragères.					
		Des activités équestres touristiques professionnelles et de loisir sont également présentes dans le secteur (balnéo-thérapie et thalassothérapie pour chevaux).					
Aquaculture et qualité des eaux conchylicoles	Oui	La conchyliculture pratiquée sur la baie de Seine est essentiellement de l'ostréiculture avec 4 sites (St Vaast la hougue, Utah, Baie des Veys et côte de Nacre) pour une soixantaine d'entreprises. Des alertes et des fermetures norovirus se sont répétées depuis 2018 sur certains bassins.	+				
		Il existe également de la pisciculture de saumon dans la baie des Veys .					
Artificialisation des territoires littoraux	Oui	L'artificialisation du littoral est davantage prononcée sur la côte de nacre, la côte fleurie et le plain dans la Manche.	=				
Raccordement et autres câbles sous-marins	Oui	Le câble d'électricité « IFA 2 » est en cours d'installation et s'ajoute au réseau déjà existant (câbles sous-marins) ou à venir (raccordement des futurs parcs éoliens).	+				
Commercialisation et transformation des produits de la mer	Oui	Le secteur compte deux halles à marée : Grandcamp et Port-en-Bessin (vente de coquilles Saint-Jacques et Buccin en particulier) et des établissements de transformation et commercialisation du poisson.	-				
Construction navale	Oui	Plusieurs entreprises du secteur du nautisme et des chantiers navals se trouvent dans le secteur, à Caen principalement. Il existe un chantier d'entretien de navires de pêche à Saint-Vaast, ainsi que divers vendeurs de matériels de plaisance nautique.	=				
Défense	Oui	Dans le cadre de défense maritime du territoire, le sémaphore de La Hève, Villerville, Port-En-Bessin, Saint-Vaast-La-Hougue et Barfleur assurent une surveillance permanente des approches maritimes. De nombreux bâtiments militaires surveillent les espaces maritimes dont des vedettes côtières de surveillance maritime et portuaire basées au Havre. Le peloton de sûreté maritime et portuaire du Havre a pour mission de lutter contre les	=				

		activités illicites par voie maritime (trafic de stupéfiants, immigration clandestine, etc.) et de prévenir et de contrer les menaces visant les installations portuaires et les navires en escale. Dans l'Est de ce secteur se trouve la zone d'exercice de tirs pour les navires militaires.					
Extraction de matériaux marins	Oui	Deux concessions d'extraction de granulats marins se situent dans le secteur : les « granulats marins havrais » et la « Baie de Seine ». À noter la présence dans cette zone de potentiel extractible granulats marins et le déchargement de granulats marins dans les ports du Havre, Honfleur, St Jean de Folleville, Vatteville la Rue, Saint Wandrille, Rouen.	+				
Industries et risques technologiques	Oui	Au Havre, le port constitue le site majeur industriel du secteur avec notamment des activités de transformation des hydrocarbures. Il existe également un site de démantèlement naval (chantier Gardet). Les risques industriels sont liés aux activités portuaires (transport de marchandises dangereuses, sites de stockage intermédiaires, zones industrielles et portuaires (ZIP) du Havre, du Port-Jerome et de Rouen). Il existe des risques industriels importants à Antifer, et liés au transport de matières dangereuses	+				
Navigation de plaisance et sports nautiques	Oui	De nombreux équipements de loisirs nautiques (dont notamment des points d'embarquement et de débarquement isolés). Le secteur compte également de nombreux ports de plaisance.	+				
Pêche professionnelle	Oui	La pêche professionnelle aux arts traînants est particulièrement dense en Baie de Seine, notamment en raison de la pêche à la coquille Saint-Jacques. Les arts dormants sont également présents dans la zone notamment par la pêche du bulot et des casiers à seiche					
Pêche de loisir	Oui	La pêche maritime de loisir en mer est pratiquée avec des techniques et engins de pêches variés. De plus, la pêche à pied est pratiquée sur tout le littoral.					
Production d'électricité	Oui	Le secteur compte le projet éolien du Calvados (448 MW), à plus de 10 km des côtes du Bessin constitué de (64 éoliennes). La mise en service est prévue aux horizons de 2025.	+				
Recherche et développement du secteur public ; Formation	Oui	Des centres de formation en lien avec le milieu marin se trouvent dans le secteur : universités au Havre, à Rouen et à Caen, centres de formation de plaisance et ENSM au Havre par exemple. Des laboratoires participent à la collecte de données dans le cadre de programmes de recherche (ECODIV à Rouen, GEOPHEN à Caen, IFREMER, par exemple). Le GIS ECUME (effets cumulés en mer) a lancé ses travaux sur ce secteur de la baie de seine du fait des nombreuses activités présentes. Dans l'avenir, son aire d'étude va être étendue à l'ensemble de la façade.	=				

<p>Tourisme littoral, les sites, paysages et le patrimoine culturel</p>	<p>Oui</p>	<p>L'offre touristique est particulièrement développée dans ce secteur avec la présence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de l'Espace Littoral de la Bataille de Normandie défini dans le cadre du contrat de destination « Tourisme de mémoire en Normandie ». Cet espace est majeur pour la destination mémorielle puisqu'il concentre les principaux flux touristiques (d'Utah Beach-Ste Marie du Mont à Sword Beach-Merville-Franceville). - du sentier littoral et d'itinéraires vélo (Euro vélo 4) qui longent la côte et ses nombreux points d'intérêt associés (monuments classés et inscrits). (...) - les stations classées tourisme (Blonville sur Mer, Cabourg, Courseulles sur mer, Deauville, Honfleur, Houlgate, Luc sur mer, Merville-Franceville, Ouistreham, Saint Aubin sur mer et Villers sur mer). <p>Classement Unesco : des fortifications Vauban dont un site (les tours-observatoires de Tatihou et de la Hougue) figure parmi les douze sites du réseau de fortifications Vauban classé Unesco</p> <p>Le secteur compte également des sites de char à voile et de marche aquatique côtière.</p> <p>Deux plages renommées sont labellisées Pavillon bleu : Colleville-Montgomery et Courseulles sur mer.</p> <p>Cette partie du littoral possède des sites naturels protégés (Vaches Noires, falaises du Cap Romain, etc.)</p> <p>Une activité de chasse est également pratiquée à partir de gabion (15).</p>	<p>+</p>				
<p>Transport maritime et ports</p>	<p>Oui</p>	<p>Le secteur compte de nombreux ports dont le GPM de Rouen et du Havre-Antifer. Ce secteur compte neuf zones de mouillages/d'attente.</p> <p>5 ports sont labellisés Pavillon bleu : Saint Vaast la Hougue, Carentan, Ouistreham, Courseulles sur mer et Dives sur mer.</p>	<p>+</p>				
<p>Travaux publics maritimes</p>	<p>Oui</p>	<p>Les travaux maritimes sont principalement liés aux activités portuaires (dragages, sites de clapage).</p>	<p>+</p>				
<p>Risques naturels littoraux</p>	<p>Oui</p>	<p>L'érosion du trait de côte est relativement forte (40 % dans le Calvados). L'estuaire de la Seine et le littoral du Calvados entre les estuaires de la Dive et de l'Orne, ainsi que la baie des Veys sont des zones particulièrement exposées au risque de submersions marines. Le maintien ou la reconstitution d'un linéaire où la mobilité naturelle du trait de côte peut être préservée ou restaurée (dans le contexte d'un linéaire aujourd'hui très fortement endigué) et la gestion de zones humides littorales et rétro-littorales où les fonctionnalités écologiques pourront se maintenir ou se reporter.</p>	<p>+</p>				

Initiatives locales de planification ou de gestion intégrée de la mer et du littoral	Oui	Il existe plusieurs documents locaux de planification : SCOT, PLUi, PPRI, SRADDET, DTA de l'estuaire de la Seine, stratégies de gestion du conservatoire du littoral...	+					
Protection de l'environnement	Oui	Il existe plusieurs AMP et autres initiatives de protection de l'environnement dans le secteur : sites Natura 2000, RNN de l'estuaire de la Seine, sites gérés par le Conservatoire du littoral, la réserve naturelle nationale de Beauguillot ... + 5 ZPF Potentielles	=					
Action de l'État en mer	Oui	<p>Dans le cadre l'action de l'État en mer, le centre régional opérationnel de secours et de sauvetage de Jobourg assure la surveillance du trafic maritime et la coordination des opérations de recherche et de sauvetage en mer et d'assistance aux navires en difficulté.</p> <p>Les stations SNSM de Le Havre, Honfleur, Trouville-sur-Mer, Dives-sur-Mer, Ouistreham, Courseulles-sur-Mer, Port-en-Bessin, Grandcamp-Maisy, Isigny-sur-Mer, Saint-Vaast-La-Hougue et de Barfleur disposent de capacités d'intervention et d'assistance en mer.</p> <p>Les sémaphores de La Hève, Villerville, Port-En-Bessin, Saint-Vaast-La-Hougue et Barfleur assurent également une veille permanente des approches maritimes.</p> <p>Plusieurs unités nautiques participant à l'action de l'État en mer et surveillent les espaces maritimes et contrôlent les conditions d'exécution des activités maritimes (police des pêches, lutte contre les activités illicites, etc.)</p> <p>Les épaves et engins historiques sont particulièrement nombreux dans le secteur (plages du débarquement). En cas de découverte d'engins explosifs historiques, le groupement de plongeurs démineurs basés à Cherbourg intervient pour procéder aux opérations de déminage dans les espaces maritimes.</p>						

III. Prescriptions et recommandations

Il est prescrit, préalablement à tout nouveau projet d'activité, soumis à procédure d'autorisation, et/ou à évaluation environnementale, que le pétitionnaire :

- réalise une étude adaptée en fonction de la qualification des enjeux environnementaux présentés ci-dessus ;

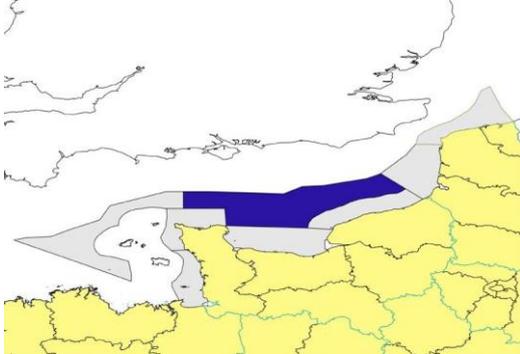
- démontre la compatibilité du projet avec le DSF.

Respect des planifications maritimes existantes.

IV. Cartes spécifiques

Secteur n°5 : Large baie de Seine

Vocation :



Prédominance de la navigation maritime et des enjeux de sécurité maritime.

Zone de développement des énergies marines renouvelables et des granulats marins, en cohabitation avec les activités maritimes existantes, et le besoin spécifique de protection des mammifères marins.

Zone à fort enjeu d'acquisition de connaissances.

Préservation des enjeux écologiques au moyen de 23 AMP (23 km² – 0,3% de la surface de la zone).

Carte illustrative des enjeux écologiques et socio-économiques majeurs et forts existants

DOCUMENT EN COURS DE PRODUCTION

Carte prospective des potentiels identifiés de développement d'activités par les acteurs concernés, et de protection environnementale élaborée par les services de l'Etat.

Les zones identifiées pour le développement d'une activité sont indicatives. La compatibilité des éléments prospectifs sera à évaluer en fonction des activités en présence et des études d'impact et d'incidence au titre de Natura 2000 qui seront menées.



- | | | | |
|---|--|---|--|
|  | Projet défini de l'activité |  | Extraction de matériaux marins |
|  | Localisation des enjeux forts et majeurs "restreints spatialement" |  | Trafic maritime |
|  | Câbles et conduites |  | Potentiel de développement de l'activité |
|  | Projet de câble sous-marins | | |
|  | Eoliennes en mer | | |

I. Présentation de la zone

De façon synthétique au regard des enjeux écologiques identifiés, l'axe central de la Manche est le lieu privilégié du transfert des eaux atlantiques vers la mer du Nord. Les fonds marins au large sont formés majoritairement de sédiments grossiers, lieux de frayères majeures pour de nombreuses espèces. Des poissons fourrages y sont fréquemment observés et la présence de sédiments durs favorise une communauté démersale typique du centre de la Manche. Le secteur concentre en hiver et au printemps de nombreux petits cétacés et des oiseaux marins. La pointe du Cotentin forme un goulet d'étranglement pour les mammifères marins en migration et un cap franchi par les nombreux oiseaux qui suivent les côtes ou viennent des îles britanniques. Cette zone de passage entre la manche Est et la Manche Ouest est également régulièrement fréquentée par des grands dauphins qui pourraient provenir des groupes sédentaires du golfe normand-breton, ainsi que par les aloses.

Le secteur se caractérise par la présence de trois concessions d'extraction de granulats marins : « Saint-Nicolas », « Manche Orientale » et la zone B de la concession « Côte d'Albâtre ». La zone présente un fort potentiel de développement d'éolien en mer. Deux parcs éoliens « Centre Manche 1 » et « Centre Manche 2 » y seront développés.

L'activité de pêche y est aussi très développée dans tout le secteur, et dans une moindre mesure dans la zone hauturière au nord du Cotentin, notamment par la pêche aux chaluts et aux arts dormants.

Par ailleurs, dans le sud de ce secteur se trouve une zone d'exercice de tirs pour les navires militaires.

Ce secteur constitue une zone de transit maritime dense, située entre le dispositif de séparation du trafic des Casquets à l'Ouest et le dispositif de séparation du trafic du Pas-de-Calais à l'Est. Cette zone de navigation est également très utilisée par les navires effectuant des liaisons maritimes entre la France et l'Angleterre. Au large d'Antifer, se trouve une zone de navigation réglementée avec un chenal d'approche et d'accès obligatoires pour les navires transportant des hydrocarbures et des produits dangereux. Une zone de mouillage se trouve au large du cap d'Antifer, au-delà de la mer territoriale et des zones maritimes et fluviales de régulation sont situées à proximité du port d'Antifer en mer territoriale (arrêté n°79-2013 du 11 décembre 2013 du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord et du préfet de Seine maritime fixant les limites de la zone maritime et fluviale de régulation du grand port maritime du Havre).

En cas de mauvais temps les navires mouillent, font des hippodromes ou bien sont en dérive contrôlée. Les zones dédiées aux EMR, réduiront l'espace dans lequel les navires pourront évoluer. Des mesures devront être prises afin d'assurer la sécurité du trafic maritime.

Dispositifs de gouvernance

SDAGE bassin Seine-Normandie

Sites Natura 2000 :

ZSC FR2500085 RÉCIFS ET MARAIS ARRIÈRE-LITTORAUX DU CAP LÉVI À LA POINTE DE SAIRE : Arrêté de création du 01 octobre 2014 portant décision du site Natura 2000 Récifs et marais arrière-littoraux du Cap Lévi à la Pointe de Saire (zone spéciale de conservation) Approuvé en animation

Masses d'eau cotières et de transition définie dans la DCE associées (en cours de révision) :
<https://atlas-dce.ifremer.fr/map>

FRHC07 CAP LEVY - GATTEVILLE

FRHC08 BARFLEUR

II. Synthèse des enjeux

Enjeux écologiques présents dans le secteur (cf Annexe 5)

Secteur écologique associé :

- Secteur 5 : Large Baie de Seine

En complément des enjeux environnementaux représentés sur la carte, des enjeux d'emprise trop large ou mal définie pour être représentés existent dans ce secteur : Sédiments grossiers subtidaux, zones fonctionnelles halieutiques, secteurs de concentration et de migration des poissons amphihalins, population localement importante d'élasmobranches, zone de densité maximale des oiseaux marins en période internuptiale, zone de densité maximale de marsouin commun.

Catégorie d'enjeux écologiques	Enjeux écologiques spécifiques au secteur		Qualification			
			Majeur	Fort	Moyen	Faible
Habitats benthiques et structures géomorphologiques	Habitats sédimentaires	Sédiments grossiers subtidaux				
Zones fonctionnelles halieutiques	Frayères	Sole, Plie, Chinchard, Limande, Sprat, Grondin rouge, Sardine, Tacaud, Rouget et Gadidés				
	Nourriceries	Chinchard commun, Grondin rouge et Rouget barbet				
	Secteurs de concentration et de migration des poissons amphihalins	Alose feinte				
		Grande alose				
	Élasmobranches	Raie bouclée, douce, brunette et pastenague				
Zones fonctionnelles avifaune	Zones de densité maximale et zones fonctionnelles - oiseaux marins en période internuptiale	Densités toutes espèces				
Enjeux transversaux	Zones de densité maximale de marsouin commun	Marsouin commun en hiver				

Enjeux socio-économiques et leur perspective d'évolution

Catégorie d'activités maritimes	Présence	Activités maritimes et littorales		Qualification				
		Description	Évolution	Majeur	Fort	Moyen	Faible	
Activités de baignade et fréquentations des plages	Non							
Activités parapétrolières et paragazières offshore	Non							
Agriculture	Non							
Aquaculture et qualité des eaux conchylicoles	Non							
Artificialisation des territoires littoraux	Non							
Raccordements EMR et autres câbles sous-marins	Oui	De nombreux câbles traversent le secteur.	+					
		En 2021, la liaison électrique IFA2 entre la France et le Royaume-Uni a été mise en service après environ 3 ans de travaux. En France, le point d'atterrissage du câble est situé à Merville (Normandie). Ce dernier comporte une portion de 200 km en liaison sous-marine et permet le transport de 1000 MW de courant continu. L'autre projet de ce type (projet Aquind) est toujours en phase d'étude.						
Commercialisation et transformation des produits de la mer	Non							
Construction navale	Non							
Défense	Oui	Dans le cadre de défense maritime du territoire, de nombreux bâtiments et aéronefs militaires, surveillent les espaces maritimes. Le secteur est classé en risque « fort » pour les UXO par la Préfecture maritime Manche - mer du Nord	=					
Extraction de matériaux marins	Oui	Le secteur compte trois concessions de granulats marins : la « Côte d'Albâtre » (zone B uniquement), « Saint-Nicolas » et « Manche Orientale ». Il existe également un potentiel extractible de granulats marins dans ce secteur.	≡+					
Industries et risques technologiques	Non							
Navigation de plaisance et sports nautiques	Oui	La navigation de plaisance n'est pas très importante dans le secteur qui compte seulement quelques yachts dans les zones les plus près des côtes.	=					

Pêche professionnelle	Oui	La coquille Saint-Jacques est exploitée par des pêcheurs professionnels. L'activité de pêche est aussi très développée dans tout le secteur, et dans une moindre mesure dans la zone hauturière au nord du Cotentin, notamment par la pêche aux chaluts et aux arts dormants. Ce secteur est une zone travaillée par la pêche aussi bien traînante que dormants et l'ajout de nouveaux projets industriels aura un impact sur l'activité et sur l'environnement dans le secteur mais également dans les secteurs voisins.	=		A réviser au cours du cycle		
Pêche de loisir	Non						
Production d'électricité	Oui	L'emprise du projet de parc éolien de Dieppe-le Tréport semble toucher une partie du secteur, mais de façon non significative. Le projet de parc éolien de Fécamp est également à la limite du secteur. Des sites potentiels de développement éoliens ont été identifiés dans ce secteur. La zone éolienne « centre manche » a été définie après un débat public en 2019-2020. Cette zone fait l'objet d'un développement de deux parcs éoliens, CM1 de 1 GW et CM2 de 1,5 GW. CM1 a été attribué à un consortium porté par EDF, CM2 sera attribué à un industriel en 2025.	+				
Recherche et développement du secteur public ; Formation	Non						
Tourisme littoral, les sites, paysages et le patrimoine culturel	Non						
Transport maritime et ports	Oui	Le trafic maritime est dense, notamment en raison de liaisons inter-portuaires entre la France et l'Angleterre, reliant le port de Cherbourg, Ouistreham, le Havre et Saint-Malo au port de Portsmouth ; le port de Cherbourg au port de Poole et le port de Dieppe au port de Newhaven, des voies d'accès vers les grands ports maritimes de Rouen Et du Havre mais également de la zone inter DST (sortie du DST des Casquets et de l'entrée du DST de Gris-Nez). Le trafic pourrait se densifier par la construction de nouveaux projets industriels dans le secteur voisin, impactant les activités locales et alentours. Dans la zone se trouve une zone d'attente des navires en cas de mauvaises conditions météorologiques.	+				

Travaux publics maritimes	Non						
Risques naturels littoraux	Non						
Initiatives locales de planification ou de gestion intégrée de la mer et du littoral	Non						
Protection de l'environnement	Oui	1 Natura 2000 qui est aussi OSPAR	+				
Action de l'État en mer		<p>Dans le cadre l'action de l'État en mer, le centre régional opérationnel de secours et de sauvetage de Jobourg assure la surveillance du trafic maritime et la coordination des opérations de recherche et de sauvetage en mer et d'assistance aux navires en difficulté.</p> <p>L'Abeille Liberté basée à Cherbourg-en-Cotentin dispose de capacités d'intervention et de remorquage. Les stations SNSM de la Manche, du Calvados et de Seine-maritime disposent de capacités d'intervention et d'assistance en mer.</p> <p>Plusieurs unités nautiques participant à l'action de l'État en mer (Marine nationale, gendarmerie maritime, gendarmerie départementale, douane, affaires maritimes) surveillent les espaces maritimes.</p> <p>Les hélicoptères NH90 (Marine nationale) basé à Maupertus, EC135 (Douane) basé au Havre et EC145 (sécurité civile) interviennent également dans le cadre des missions d'action de l'État en mer (surveillance, recherche et sauvetage, assistance, etc.).</p> <p>En cas de découverte d'engins explosifs historiques, le groupement de plongeurs démineurs, basé à Cherbourg intervient pour procéder aux opérations de déminage dans les espaces maritimes.</p>	=				

III. Prescriptions et recommandations

Il est prescrit, préalablement à tout nouveau projet d'activité, soumis à procédure d'autorisation, et/ou à évaluation environnementale, que le pétitionnaire :

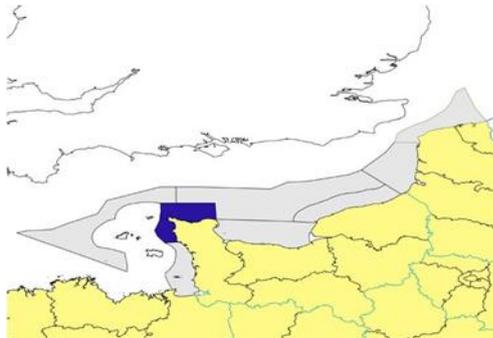
- réalise une étude adaptée en fonction de la qualification des enjeux environnementaux présentés ci-dessus ;

- démontre la compatibilité du projet avec le DSF.
Respect des planifications maritimes existantes.

IV. Cartes spécifiques

Secteur n°6 : Nord Cotentin

Vocation :



Zone à fort potentiel de développement durable des activités maritimes actuelles ou émergentes: zone d'importance pour la pêche et l'aquaculture marine durables, zones de potentiel identifié de production d'énergie par hydroliennes, port et rade de Cherbourg permettant un développement portuaire important et diversifié (construction navale, industries liées aux EMR, activités militaires, etc), tourisme littoral.

Préservation des enjeux écologiques forts et majeurs au moyen de 10 AMP (447 km² - 21% de la surface de la zone), 1 ZPF existante et 2 ZPF potentielles.

Carte illustrative des enjeux écologiques et socio-économiques majeurs et forts existants

DOCUMENT EN COURS DE PRODUCTION

Carte prospective des potentiels identifiés de développement d'activités par les acteurs concernés, et de protection environnementale élaborée par les services de l'Etat.

Les zones identifiées pour le développement d'une activité sont indicatives. La compatibilité des éléments prospectifs sera à évaluer en fonction des activités en présence et des études d'impact et d'incidence au titre de Natura 2000 qui seront menées.

DOCUMENT EN COURS DE PRODUCTION

I. Présentation de la zone

De façon synthétique au regard des enjeux écologiques identifiés, le secteur de la Manche orientale est caractérisé par la présence des plus forts courants de marée de toute la Manche. Ces courants tidaux sont violents, notamment dans le Raz Blanchard et dans son voisinage, où ils atteignent 10 noeuds en flot et 7 noeuds en jusant.

Ce brassage très fort et les tourbillons engendrés favorisent l'activité microbienne, la mise à disposition de nutriments et une forte oxygénation des eaux. Près de la côte, les sédiments grossiers alternent avec des fonds rocheux sur lesquels, à faibles profondeurs, se développent des laminaires qui forment des milieux très riches et des zones de frayères et de nourriceries pour de nombreux poissons (vieille, lieu, congre) et des habitats préférentiels pour les espèces comme les crustacés, le bar ou l'ormeau par exemple. A l'échelle de la Manche-Est, les laminaires du nord Cotentin sont les seules à présenter un état de conservation « très bon ». Des récifs d'Hermelles subtidiaux sont signalés. La pointe du Cotentin forme un goulet d'étranglement pour les mammifères marins en migration ou en chasse, un cap franchi par les nombreux oiseaux qui suivent les côtes ou viennent des îles britanniques et une halte importante pour certaines espèces (mouette mélanocéphale, plongeurs, grèbes). Sur les estrans de la partie Nord Cotentin, deux espèces de gravelot se reproduisent et le grand gravelot représentent un enjeu fort à l'échelle de la façade. Cette zone de passage entre la Manche Est et la Manche Ouest est également régulièrement fréquentée par des grands dauphins qui pourraient provenir des groupes sédentaires du golfe normand-breton. L'alose feinte est bien présente sur ce secteur.

L'activité de la pêche est également présente et diversifiée avec des arts dormants (casiers, lignes et filets) et trainants (drague, chalut de fond et chalut pélagique).

Le secteur se caractérise par une navigation de plaisance particulièrement développée le long des côtes avec notamment le port de Cherbourg-en-Cotentin. Par ailleurs, des travaux ont été réalisés dans ce port pour créer un terre-plein dans le but d'accueillir des unités de production en lien avec les énergies marines renouvelables (EMR) et notamment pour l'éolien offshore et l'hydrolien. De multiples activités se développent autour de la ville : constructions navales civiles et militaires, activités piscicoles avec notamment une ferme d'élevage de saumon dans la rade de Cherbourg-en-Cotentin.

Il existe un enjeu important de production d'électricité avec la présence de la centrale nucléaire de Flamanville et notamment l'EPR (European Pressurized Reactor).

De même, le Raz Blanchard, situé à la pointe nord-ouest de la Normandie, est un cap où les courants de marée sont extrêmement puissants (les plus importantes au niveau européen) ce qui en fait un site énergétique unique pour l'implantation d'hydroliennes. Deux projets de fermes pilotes, un comprenant 6 turbines pour une puissance totale de 17 MW (projet FLOWATT) le second comprenant 4 turbines pour une puissance de 12 MW (projet NH1) sont actuellement en cours de développement dans ce secteur et ont obtenu leur CUDPM en novembre 2023, pour une mise en service planifiée en 2027. De nouvelles zones d'appel d'offres pour le développement commercial de l'hydrolien sont envisagées.

Le projet « France - Alderney - Britain (FAB) » vise à installer une liaison électrique sous-marine et souterraine en courant continu entre la France et la Grande-Bretagne en passant par l'île d'Aurigny, soit près de 220 km entre le poste électrique de Manuel dans le Cotentin et celui d'Exeter dans le comté de Devon au sud de l'Angleterre.

Enfin, le secteur ouest est un espace partagé avec le bailliage de Guernesey.

Dispositifs de gouvernance

Schémas de cohérence territoriale (SCOT)

- SCoT du Pays du Cotentin (<http://www.scot-cotentin.org/>)

Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE)

- SDAGE bassin Seine-Normandie (<https://www.eau-seine-normandie.fr/domaines-d-action/sdage>)
- SAGE03024 Douve Taute (<https://www.gesteau.fr/sage/douve-taute>)
- SAGE03032 Côtiers ouest du Cotentin (<https://www.gesteau.fr/sage/cotiers-ouest-du-cotentin>)

Schéma régional de développement de l'aquaculture marine (SRDAM) :

<https://www.dirm.memn.developpement-durable.gouv.fr/srdam-de-basse-normandie-a691.html>

Schéma des Structures (SdS) des exploitations de cultures marines de la Manche

(<https://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/schemas-departementaux-des-structures-des-a825.html>)

Conseil de rivage (CELRL)

Conseils portuaires

Plan de Prévention contre les Risques Littoraux

Plan de Prévention contre les Risques d'Inondations

Comité régional de la biodiversité Normandie

Sites Natura 2000 :

ZSC FR2500085 RÉCIFS ET MARAIS ARRIÈRE-LITTORAUX DU CAP LÉVI À LA POINTE DE SAIRE : Arrêté de création du 01 octobre 2014 portant décision du site Natura 2000 Récifs et marais arrière-littoraux du Cap Lévi à la Pointe de Saire (zone spéciale de conservation) DOCOB approuvé en animation

ZSC FR2500084 RÉCIFS ET LANDES DE LA HAGUE : Arrêté de création du 18 mars 2015 portant décision du site Natura 2000 Récifs et landes de la Hague (zone spéciale de conservation) DOCOB en révision

ZPS FR2512002 LANDES ET DUNES DE LA HAGUE : ZPS par arrêté du 08/03/2006 DOCOB en révision

ZSC FR2500083 MASSIF DUNAIRE DE HÉAUVILLE A VAUVILLE : Arrêté de création du 18 mars 2015 portant décision du site Natura 2000 Massif dunaire de Héauville à Vauville (zone spéciale de conservation) DOCOB approuvé en animation

ZSC FR2502019 ANSE DE VAUVILLE : Arrêté de création du 01 octobre 2014 portant décision du site Natura 2000 Anse de Vauville (zone spéciale de conservation) DOCOB en rédaction

ZSC FR2502018 BANCS ET RÉCIFS DE SURTAINVILLE : Arrêté de création du 01 octobre 2014 portant décision du site Natura 2000 Banc et récifs de Surtainville (zone spéciale de conservation) DOCOB en rédaction

ZSC FR2500082 LITTORAL OUEST DU COTENTIN DE SAINT-GERMAIN-SUR-AY AU ROZEL : Arrêté de création du 01 octobre 2014 portant décision du site Natura 2000 Littoral ouest du Cotentin de Saint-Germain-sur-Ay au Rozel (zone spéciale de conservation) DOCOB en révision

Réserves Naturelles Nationales :

RNN Mare de Vauville (Classement le 06/05/1976)

Sites du Conservatoire du Littoral (Conseil de rivages) : (<https://www.conservatoire-du-littoral.fr/5-les-sites-du-littoral.htm>)

ZNIEFF: (<https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/listeZnieff>)

Arrêté de protection biotope : arrêté préfectoral du 20 août 1984 visant la protection des biotopes particuliers au chou marin et de l'arrêté préfectoral du 6 janvier 1995 portant sur la protection du site ornithologique des falaises de Jobourg

Zones de protections fortes :

- ZPF existante « Castel – Vendon »
- ZPF potentielle « Ceinture métamorphique du granite varisque de Flamanville »
- ZPF potentielle « Géosite de DiéletteSiouville »

Masses d'eau cotières et de transition définie dans la DCE associées (en cours de révision) :

<https://atlas-dce.ifremer.fr/map>

FRHC04 CAP DE CARTERET - CAP DE LA HAGUE

FRHC05 CAP DE LA HAGUE NORD

FRHC07 CAP LEVY GATTEVILLE

FRHC08 BARFLEUR

FRHC60 RADE DE CHERBOURG

FRHC61 CHERBOURG INTERIEUR GRANDE RADE

II. Synthèse des enjeux

Enjeux écologiques présents dans le secteur (cf Annexe 5)

Secteur écologique associé :

- Secteur 6 : Nord Cotentin

En complément des enjeux environnementaux représentés sur la carte, des enjeux d'emprise trop large ou mal définie pour être représentés existent dans ce secteur : Zones fonctionnelles halieutiques, populations localisées d'invertébrés benthiques exploités, secteurs de concentration et de migration des poissons amphihalins, nidification de limicole et zones d'alimentation, domaine vital des groupes sédentaires de grand dauphin, zone de densité maximale de marsouin commun.

Catégorie d'enjeux écologiques	Enjeux écologiques spécifiques au secteur		Qualification			
			Majeur	Fort	Moyen	Faible
Conditions hydrographiques, habitats pélagiques et réseaux trophiques	Structures Hydrographiques particulières	Zone de transition entre manche ouest et est (connectivité).				
		Courants tidaux maximums. Tourbillon de Barfleur				
Habitats benthiques et structures géo-morphologiques	Habitats biogéniques	Laminaires				
		Herbier de zostères marines				
	Habitats rocheux	Récifs infralittoraux				
Zones fonctionnelles halieutiques	Nourriceries	Tourteau				
	Populations localisées d'invertébrés benthiques exploités	Homard européen, Ormeau				
	Secteurs de concentration et de migration des poissons amphihalins	Alose feinte				
Zones fonctionnelles avifaune	Nidification de limicoles et zones d'alimentation	Grand gravelot				
		Gravelot à collier interrompu				
	Colonies d'oiseaux marins et zones d'alimentation	Goéland argenté				
	Zones de densité maximale et zones fonctionnelles - oiseaux marins en période internuptiale	Densités toutes espèces				
Enjeux transversaux	Zones de densité maximale de marsouin commun	Marsouin commun				
	Colonies de phoques et zones d'alimentation	Phoque veau-marin				
		Phoque gris				

	Domaine vital des groupes sédentaires de grands dauphins	Grand dauphin (groupe sédentaire)				
	Autres cétacés	Fonction de migration (goulet d'étranglement)				

Enjeux socio-économiques et leur perspective d'évolution

Catégorie d'activités maritimes	Présence	Activités maritimes et littorales		Qualification				
		Description	Évolution	Majeur	Fort	Moyen	Faible	
Activités de baignade et fréquentations des plages	Oui	La qualité des eaux de baignade est d'une manière générale excellente.	=					
Activités parapétrolières et paragazières offshore	Non							
Agriculture	Oui	La majorité du secteur est à dominante élevage bovin.	=					
Aquaculture et qualité des eaux conchylicoles	OUI	La conchyliculture est présente sur la côte nord de la Manche (élevage d'huîtres en eaux profondes à Fermanville). Une ferme élève des saumons à l'intérieur de la grande rade de Cherbourg-en-Cotentin.	+					
Artificialisation des territoires littoraux	Oui	L'artificialisation du trait de côte correspond principalement aux aménagements portuaires.	=					
Raccordement EMR et autres câbles sous-marins	Oui	Des câbles sous-marins (électricité et téléphone notamment) traversent le secteur. Le projet d'interconnexion sous-marine France - Alderney- Britain (FAB), est toujours en cours de développement. Un projet de raccordement avec Guernesey est en cours d'étude. Les points d'atterrage sont rares du fait des obstacles physiques (falaises) et des niveaux de protection environnementaux et paysagés. L'intérêt de mutualisation des futurs parcs commerciaux est fort notamment pour l'hydrolien (gisement très concentré). Les projets de fermes pilotes hydroliennes FLOWATT (17 MW) et NH1 (12 MW) sont en cours. Leur mise en service est envisagée en 2027. Des Appels d'Offre commerciaux sont attendus dans le cadre de la prochaine PPE	+					
Commercialisation et transformation des produits de la mer	Oui	Une halle à marée se trouve à Cherbourg-en-Cotentin.	-					

Défense	Oui	Le commandement de la zone et de l'arrondissement maritime de la Manche et de la mer du Nord sont implantés à Cherbourg-en-Cotentin. Compétent du golfe normand-breton à la frontière belge, le commandant de zone maritime est notamment responsable de la défense maritime du territoire et du contrôle opérationnel des moyens militaires. Les sémaphores de Barfleur, du Homet, de la Hague et de Carteret assurent également une veille permanente des approches maritimes dans cette zone. Plusieurs unités militaires basés à Cherbourg-en-Cotentin participent à la défense maritime du territoire et surveillent les espaces maritimes.						
Extraction de matériaux marins	Non	<u>Il existe une zone d'intérêt (potentiel extractible) de granulats marins sur ce secteur</u> (https://sextant.ifremer.fr/granulats-marins/Donnees?owscontext=https://sextant.ifremer.fr/documentation/granulats_marins/contexte/Nationalisation/Geol_National_V6.xml#/map)						
Industries et risques technologiques	Oui	Le secteur est confronté au risque nucléaire lié notamment à la présence de la centrale nucléaire de Flamanville, l'arsenal spécialisé dans la construction et le démantèlement des sous-marins nucléaires à Cherbourg-en-Cotentin, l'usine de retraitement de combustibles nucléaires de La Hague et le centre de stockage de déchets radioactifs de la Manche fermé en 1994 à Digulleville. La présence de radionucléides à terre et en mer fait l'objet d'un suivi dans ce secteur.	+					
		D'autres risques technologiques sont notamment liés au transport de produits nucléaires en vue de leur traitement.						
Navigation de plaisance et sports nautiques	Oui	Cherbourg-en-Cotentin est le premier port français pour les mouvements de navires de plaisance qui circulent essentiellement le long des côtes. Des sites d'activités aquatiques et nautiques sont installés sur le littoral avec des zones de navigation de voile légère, char à voile, kite surf, surf et de canoë-kayak.	+					
Pêche professionnelle	Oui	La zone hauturière du secteur est peu fréquentée par les pêcheurs en raison des courants très forts et de la bathymétrie plus profonde. Seule une pêche aux crustacés est exercée dans le Raz Blanchard.	=					A réviser au cours du cycle

Pêche de loisir	Oui						
Production d'électricité	Oui	<p>La centrale nucléaire de Flamanville constitue un acteur économique capital de la région Normandie. Composée de deux unités, elle a produit, en 2017, 13,83 milliards de KWh, soit 3,6 % de la production nucléaire française. L'EPR (<i>European Pressurized Reactor</i>) constitue la troisième unité, ce sera le réacteur le plus puissant au monde, avec un rendement amélioré. Par décision du 7 mai 2024, l'ASN a autorisé la mise en service du réacteur EPR de Flamanville. Cette autorisation permet à EDF de charger le combustible nucléaire dans le réacteur et de procéder aux essais de démarrage puis à l'exploitation du réacteur.</p> <p>Deux projets de fermes hydroliennes pilotes NH1 et FLOWATT sont prévus au niveau du Raz Blanchard dans le Cotentin, pour une puissance installée de 12 MW et 17 MW à l'horizon 2027.</p> <p>Des Appels d'Offre commerciaux sont attendus dans le cadre de la prochaine PPE</p>	+				
Recherche et développement du secteur public ; Formation	Oui	<p>Un lycée maritime et aquacole à Cherbourg-en-Cotentin L'institut national de sciences et techniques de la mer (Interchmer) est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, composante du conservatoire national des arts et métier (Cnam). Le Cnam-Intechmer dispense un enseignement supérieur théorique et pratique dans les domaines des sciences et de la mer.</p>	=				
Tourisme littoral, les sites, paysages et le patrimoine culturel	Oui	<p>Des équipements touristiques liés au sentier littoral sont installés le long de la côte du secteur et un projet de classement Unesco du secteur de la Hague est porté par la commune. Le site archéologique du Rozel est emblématique pour la période du paléolithique moyen.</p>	=				
Transport maritime et ports	Oui	<p>Le trafic maritime est dense dans le secteur, en raison notamment de la présence ports dont Cherbourg-en-Cotentin, du rail maritime et de liaisons interportuaires au départ de Cherbourg et à destination de Rosslare, Dublin, Poole et Portsmouth. Il existe également un trafic à passager de faible ampleur entre les ports de Diélette et Barneville-Carteret avec îles anglo-normandes en saison estivale.</p> <p>Dans ce port, un terre-plein est construit dans le but d'accueillir des unités de production en lien avec les EMR et notamment pour l'éolien offshore et l'hydrolien.</p> <p>Par ailleurs, l'activité « croisières » du port de Cherbourg-en-Cotentin est en forte progression et a une incidence non négligeable sur l'économie et l'environnement.</p>	=				

Travaux publics maritimes	Oui	Le secteur compte trois zones de clapage de sédiments de dragage.	+					
Risques naturels littoraux	Oui	L'érosion du trait de côte est très hétérogène dans le secteur (falaises et platiers rocheux sur la côte nord, plages de sable sur la côte ouest). Érosion très faible en côte rocheuse, et érosion hétérogène en côte sableuse. La prévention des risques et la préservation d'un linéaire où la libre évolution du trait de côte peut être préservée, en lien avec la gestion de zones humides littorales et rétro-littorales est un enjeu du secteur. L'évolution du trait de côte projetée 2029, 2050 et 2100 menaces des centaines de logements et activités littorales dans ce secteur.	+					
Initiatives locales de planification ou de gestion intégrée de la mer et du littoral	Oui	Il existe plusieurs documents locaux de planification : SCOT, PLUi, SRADDET, plans de gestion du Conservatoire du littoral, etc.	+					
Protection de l'environnement	Oui	Il existe plusieurs aires marines protégées et autres initiatives de protection de l'environnement : sites Natura 2000, sites gérés par le Conservatoire du littoral... En effet, la diversité des habitats justifie de nombreuses protections environnementales. Une Zone de Protection Forte existe dans ce secteur ("Castel Vendon"). Deux Zones de Protection Fortes potentielles ont été identifiées dans le secteur ("Ceinture métamorphique du granite varisque de Flamanville" et "Géosite de Diélette-Siouville").	+					
Action de l'État en mer	Oui	La préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord est implantée à Cherbourg-en-Cotentin. Compétent du golfe normand-breton à la frontière belge, le préfet maritime est responsable de la coordination générale des moyens de l'action de l'État en mer dans la zone maritime. Dans le cadre l'action de l'État en mer, le centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage de Jobourg assure la surveillance du trafic maritime et la coordination des opérations de recherche et de sauvetage en mer et d'assistance aux navires en difficulté. L'Abeille Liberté basée à Cherbourg-en-Cotentin dispose de capacités d'intervention et de remorquage. Les stations SNSM de Barfleur, Fermanville, Urville-Nacque-ville, La Hague, Dielette-Flamanville, Carteret disposent de capacités d'intervention et d'assistance en mer. Les sémaphores de Barfleur, du Homet, de la Hague et de						

	<p>Carteret assurent également une veille permanente des approches maritimes.</p> <p>Plusieurs unités nautiques participant à l'action de l'État en mer et surveillent les espaces maritimes et contrôlent les conditions d'exécution des activités maritimes (police des pêches, lutte contre les activités illicites, etc.)</p> <p>Les hélicoptères NH90 (Marine nationale) basé à Maupertus, et EC145 (sécurité civile) basé à Granville inter- viennent également dans le cadre des missions d'action de l'État en mer (surveillance, recherche et sauvetage, assistance, etc.).</p> <p>Des épaves et engins historiques sont présents au nord de la Manche, en particulier au niveau de Cherbourg-en-Cotentin. En cas de découverte d'engins explosifs historiques, le groupement de plongeurs démineurs, basé à Cherbourg-en-Cotentin intervient pour procéder aux opérations de déminage dans les espaces maritimes.</p>					
--	---	--	--	--	--	--

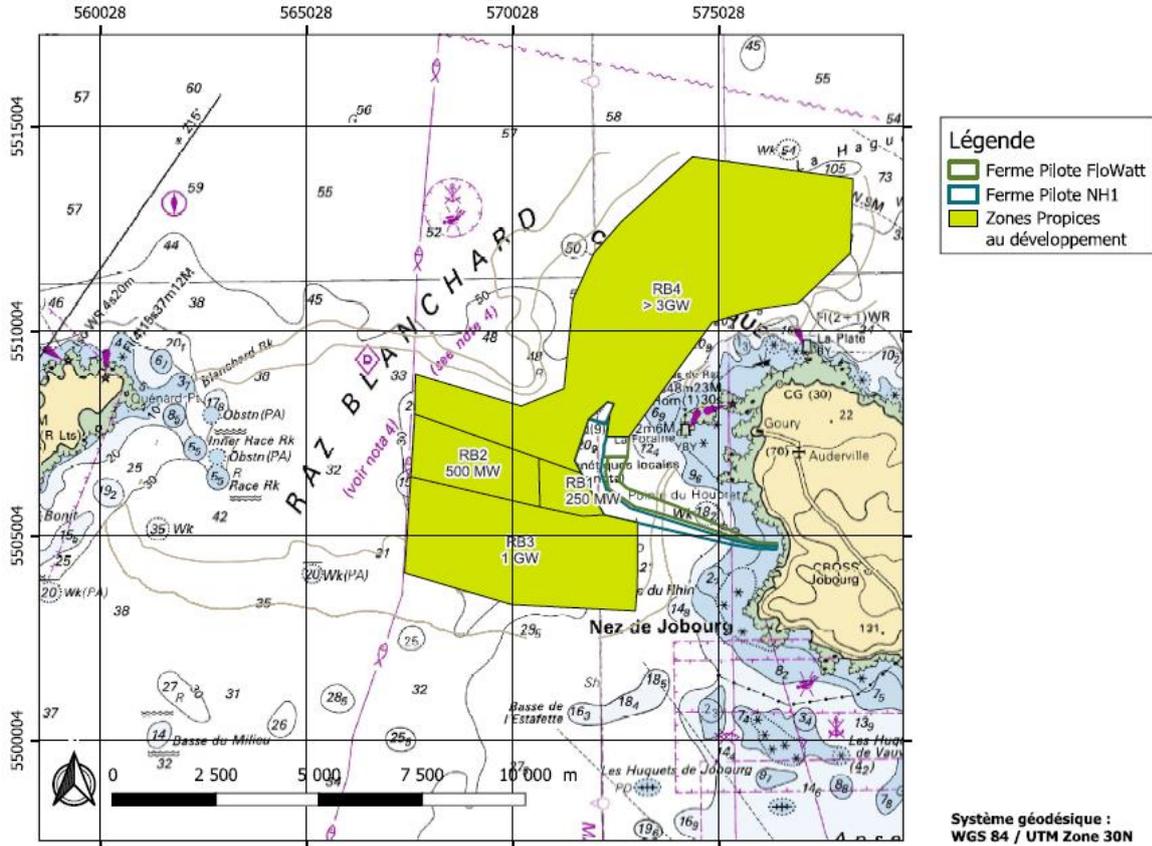
III. Prescriptions et recommandations

Il est prescrit, préalablement à tout nouveau projet d'activité, soumis à procédure d'autorisation, et/ou à évaluation environnementale, que le pétitionnaire :

- réalise une étude adaptée en fonction de la qualification des enjeux environnementaux présentés ci-dessus ;
- démontre la compatibilité du projet avec le DSF.

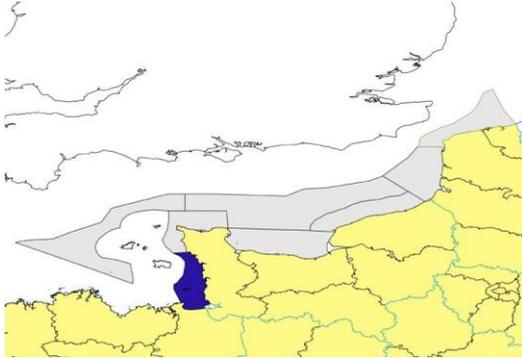
IV. Cartes spécifiques

Carte prospective des zones de fermes pilotes et de caractérisation de potentiel de développement pour l'hydrolien élaborée par les acteurs de la façade (Rappeler la source).



Secteur n°7 : Ouest Cotentin – Baie du Mont Saint-Michel

Vocation :



Zone à vocation conchylicole (activité conchylicole importante), d'importance pour la pêche (pêche artisanale devant s'adapter au Brexit et aux reports de pêche). Conciliation de son attractivité touristique (site touristique majeur) avec la richesse de son patrimoine naturel au moyen d'une gestion raisonnée de sa fréquentation.

Enjeux particuliers de recomposition / adaptation du littoral aux risques littoraux.

Préservation des enjeux écologiques, notamment de la côte des havres qui constitue un site unique en son genre, au moyen de 11 AMP (905 km² - 56% de la surface de la zone), 1 ZPF existante et 3 ZPF potentielles.

Carte illustrative des enjeux écologiques et socio-économiques majeurs et forts existants

DOCUMENT EN COURS DE PRODUCTION

Carte prospective des potentiels identifiés de développement d'activités par les acteurs concernés, et de protection environnementale élaborée par les services de l'Etat.

Les zones identifiées pour le développement d'une activité sont indicatives. La compatibilité des éléments prospectifs sera à évaluer en fonction des activités en présence et des études d'impact et d'incidence au titre de Natura 2000 qui seront menées.

DOCUMENT EN COURS DE PRODUCTION

I. Présentation de la zone

De façon synthétique au regard des enjeux écologiques identifiés, les eaux du golfe normand - breton sont constamment brassées par des courants puissants. Rythmés par un régime de marée exceptionnel, les courants structurent une mosaïque de paysages littoraux et sous-marins, alternant larges baies sableuses, de fonds rocheux, dunes hydrauliques et récifs subtidiaux et intertidaux. Le fonctionnement particulier « en havre » de cette côte, très spécifique, unique au niveau européen constitue des zones d'interface terre-mer très riches.

Les espèces vivant sur les fonds marins s'organisent selon la taille des sédiments et leur capacité à s'adapter à la mobilité des fonds. Les sédiments hétérogènes subtidiaux dominant et sont favorables aux coquillages bivalves et gastéropodes, mais aussi à certains élaémobranches comme la raie brunette très représentée sur ce secteur. Les fonds rocheux et zones de récifs fournissent des habitats favorables aux crustacés. La pêche y est donc importante dans ce secteur.

Les estrans sédimentaires accueillent des habitats particuliers comme les récifs d'hermelles et les herbiers de zostères marines et naines. Les sédiments les plus fins, de type vaseux à sablo-vaseux, sont confinés en fond de baies. C'est dans ces estuaires et la Baie du Mont-Saint-Michel que l'on trouve les fonds d'estuaires végétalisés parmi les plus développés de France métropolitaine. On y trouve une activité agricole avec notamment des élevages bovins et des agneaux de prés-salés. Ces milieux sont intimement liés aux débouchés des fleuves côtiers, zone d'interface essentielle pour les amphihalins comme le saumon. Il existe également d'importantes nourriceries côtières de bar, plie et sole, une frayère de sole et le long du littoral les principaux secteurs de ponte de seiche qui attirent tout autant les prédateurs supérieurs dont une population importante de grands dauphins sédentaires. Ces mêmes estrans et baies accueillent une avifaune particulièrement riche et diversifiée et constituent des sites d'importance internationale pour au moins 5 espèces de limicoles notamment en hivernage et des zones essentielles pour certaines phases vitales (site de repli, site d'estivage, site de mue). Les îlots isolés et les archipels (Chausey notamment) accueillent des effectifs importants d'oiseaux marins (cormorans huppés, goélands marins, huîtrier pie, harle huppé) tandis que la Baie du Mont-Saint-Michel, la plus grande baie du secteur, accueille à l'année une colonie de phoques veaux marins en limite d'aire de distribution. Une population importante de saumon effectue sa migration en baie du Mont Saint-Michel.

Le golfe normand-breton est un espace partagé avec les bailliages de Jersey et de Guernesey. De multiples usages maritimes dont notamment des activités de plaisance et des sports et activités nautiques se développent au même rythme que le tourisme balnéaire. Par ailleurs, la conchyliculture et la pêche sont des activités particulièrement développées dans ce secteur et la problématique de la qualité de l'eau sur la côte ouest de la Manche, dégradée par les apports telluriques, constitue un enjeu majeur. La conchyliculture est présente de Granville à Portbail avec en particulier la quasi-totalité de l'élevage de moules de bouchots en Normandie et ses problématiques de prédation, mais aussi une importante activité ostréicole en particulier à Gouville-Blainville. Les conséquences du BREXIT, du fait de la proximité avec les îles anglo-normandes, obligent la filière pêche à s'adapter dans ce secteur. En parallèle, des espèces emblématiques comme le bulot ou le tourteau se raréfient à cause du changement climatique.

Dispositifs de gouvernance

Schémas de cohérence territoriale (SCOT)

- SCoT du Pays du Cotentin (<http://www.scot-cotentin.org/>)
- SCOT du Pays de Coutances (<https://www.scot-centre-manche-ouest.fr/le-scot-en-vigueur/>)
- SCoT du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel (https://www.petr-baiemontsaintmichel.fr/Le_SCoT.x.htm)

Schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE)

- SAGE03032 Côtiers ouest du Cotentin (<https://sage-coc.fr/>)
- SAGE03026 Sée et Côtiers Granvillais (<https://www.smpga.fr/sage/>)
- SAGE03005 Sélune (<http://www.bassin-selune.fr/sage>)
- SAGE04032 Couesnon (<https://bassin-couesnon.fr/>)
- SDAGE bassin Seine-Normandie (<https://www.eau-seine-normandie.fr/domaines-d-action/sdage>)

Schéma régional de développement de l'aquaculture marine (SRDAM) Basse-Normandie (<https://www.dirm.memn.developpement-durable.gouv.fr/srdam-de-basse-normandie-a691.html>)

Schéma des Structures (SdS) des exploitations de cultures marines de la Manche (<https://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/schemas-departementaux-des-structures-des-a825.html>)

Conseil de rivage (CELRL)

Conseils portuaires

Plan de Prévention contre les Risques Littoraux (PPRL) de la Manche (<https://www.manche.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Risques-Naturels-et-Technologiques/Plans-de-prevention-des-risques/Plans-de-Prevention-des-Risques-naturels-PPRN/PPRN-approuves-en-vigueur/Plans-de-Prevention-des-Risques-Littoraux-PPRL>)

Plan de Prévention contre les Risques d'Inondations (PPRI) de la Manche (<https://www.manche.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Risques-Naturels-et-Technologiques/Plans-de-prevention-des-risques/Plans-de-Prevention-des-Risques-naturels-PPRN/PPRN-approuves-en-vigueur/Plans-de-Prevention-des-Risques-d-Inondation-PPRI>)

Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable (ANBDD) (<https://www.anbdd.fr/>)

Accords internationaux de pêche "accords de la Baie de Granville"

Sites Natura 2000 :

- ZSC FR2500081 HAVRE DE SAINT-GERMAIN-SUR-AY ET LANDES DE LESSAY : ZSC par arrêté de création du 01 octobre 2014 portant décision du site Natura 2000 Havre de Saint-Germain-sur-Ay et Landes de Lessay (zone spéciale de conservation) DOCOB approuvé en animation
- ZPS FR2512003 HAVRE DE LA SIENNE : ZPS par arrêté du 05/01/2006 En rédaction
- ZSC FR2500080 LITTORAL OUEST DU COTENTIN DE BRÉHAL À PIROU : ZSC par arrêté de création du 18 mars 2015 portant décision du site Natura 2000 Littoral Ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou (zone spéciale de conservation) En rédaction
- ZPS FR2510037 CHAUSEY : ZPS par arrêté du 06/01/2005 En révision
- ZSC FR2500079 CHAUSEY : Arrêté de création du 01 octobre 2014 portant décision du site Natura 2000 Chausey (zone spéciale de conservation) En révision
- ZPS FR2510048 BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL : ZPS par arrêté du 05/01/2006 Approuvé en animation
- ZSC FR2500077 BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL : Arrêté de création du 29 juillet 2016 portant décision du site Natura 2000 Baie du MONT-SAINT-MICHEL (zone spéciale de conservation) Approuvé en animation

Sites du Conservatoire du Littoral (Conseil de rivages) : (<https://www.conservatoire-du-littoral.fr/5-les-sites-du-littoral.htm>)

ZNIEFF: (<https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/listeZnieff>)

Zones de Protection Forte :

- ZPF existante "Récifs d'Hermelles de la baie du Mont Saint-Michel"
- ZPF potentielle "Schistes et calcaires cambriens de Saint-Jean-de-la-rivière"
- ZPF potentielle "Chausey"
- ZPF potentielle "Ilot de Tombelaine"

Masses d'eau cotières et de transition définie dans la DCE associées (en cours de révision) :
<https://atlas-dce.ifremer.fr/map>

- FRHC01 ARCHIPEL CHAUSEY
- FRHC02 BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL CENTRE BAIE
- FRHC03 OUEST COTENTIN
- FRHT05 BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL - FOND DE BAIE ESTUARIEN

II. Synthèse des enjeux

Enjeux écologiques présents dans le secteur (cf Annexe 5)

Secteur écologique associé :

- Secteur 7 : Ouest Cotentin Baie du Mont Saint Michel

En complément des enjeux environnementaux représentés sur la carte, des enjeux d'emprise trop large ou mal définie pour être représentés existent dans ce secteur : Espèces fourrage, huîtres plates, sédiments grossiers subtidaux, zones fonctionnelles halieutiques, populations localisées d'invertébrés benthiques exploités, secteurs de concentration et de migration des poissons amphihalins, population localement importante d'élaémobranches, colonie et zone d'alimentation pour le goéland marin et la sterne de Dougall, domaine vital des groupes sédentaires de grand dauphin, zone d'alimentation des phoques.

Catégorie d'enjeux écologiques	Enjeux écologiques spécifiques au secteur		Qualification			
			Majeur	Fort	Moyen	Faible
Conditions hydrographiques, habitats pélagiques et réseaux trophiques	Zone d'interface terre-mer et panaches fluviaux	Zone macro-tidale occasionnant un intense brassage et des structures tourbillonnaires autour des îles et des archipels				
	Producteurs primaires, secondaires et espèces fourrages	Espèces fourrages : Lançons				
Habitats benthiques et structures géomorphologiques	Dunes hydrauliques du plateau et du haut de talus	Dunes hydrauliques de sables coquilliers				
	Habitats biogéniques	Hermelles <i>S. alveolata</i>				
		Bancs de maërl, Banquette à lanice, Herbier de zostères marines, Huîtres plates, Prés salés atlantiques, Végétation pionnière à salicornes				
		Laminaires, Herbier de zostère naine				
	Habitats sédimentaires	Sédiments grossiers subtidaux Sédiments intertidaux				
		Sédiments hétérogènes subtidaux				
Habitats rocheux	Récifs médiolittoraux					
Zones fonctionnelles halieutiques	Frayères	Sole, Barbue, Dorade grise, Seiche, Calmar et Araignée				
	Nourriceries	Bar, Plie, Sole, Lieu jaune, Lingue franche, Turbot, Merlan, Tacaud et Dorade grise,				

		Crevette grise, Araignée de mer, Homard, Raie bouclée, Seiche				
	Amphihalins	Saumon				
		Aloses, Lamproies, Truite de mer				
	Invertébrés benthiques	Homard européen, Bulot, Praires, Amande de mer				
Elasmobranches	Raie brunette et lisse					
Zones fonctionnelles avifaune	Colonies de larolimicoles et zones d'alimentation	Huitrier pie				
		Gravelot à collier interrompu				
	Colonies d'oiseaux marins et zones d'alimentation	Cormoran huppé, Goéland marin et Sterne de Dougall				
	Site d'hivernage pour les oiseaux d'eau	Barge à queue noire, Bécasseau variable, Pluvier argenté, Tadorne de Belon, Bernache cravant, Bernache cravant à ventre pâle, Huitrier pie				
	Zones de densité maximale et zones fonctionnelles - oiseaux marins en période internuptiale	Puffin des Baléares				
Site d'hivernage et de mue de Macreuse noire						
		Densités toutes espèces				
Enjeux transversaux	Colonies de phoques et zones d'alimentation	Phoque veau-marin				
	Domaine vital des groupes sédentaires de grands dauphins	Grand dauphin (groupe sédentaire)				

Enjeux socio-économiques et leur perspective d'évolution

Catégorie d'activités maritimes	Présence	Activités maritimes et littorales		Qualification				
		Description	Évolution	Majeur	Fort	Moyen	Faible	
Activités de baignade et fréquentations des plages	Oui	La qualité des eaux de baignade est très hétérogène dans le secteur. Des sites sont déclassés, notamment en raison de pollution diffuse rurale et de problème d'assainissement.	+					
Activités parapétrolières et paragazières offshore	Non							
Agriculture	Oui	Plusieurs herbus sont présents dans le secteur et pour lesquels une activité de pacage est réglementairement possible. La majorité du secteur est sous orientation technico-économique (OTEX) dominante élevages bovins. Il existe également près de Créances, une zone à dominante maraîchage. La qualité de la production d'agneaux de prés-salés est reconnue par une appellation d'origine protégée (AOP) « Prés-salés baie du MONT-SAINT-MICHEL », une marque commerciale « Grevin » est inscrite à l'INPI elle promeut l'agneau de pré-salé. La cueillette des salicornes a lieu dans le secteur.	=					
Aquaculture et qualité des eaux conchylicoles	Oui	Les bassins de production conchylicole (Pirou / Portbail, Agon / Anneville, sud Sienne, Chausey) du secteur constituent le principal site de production d'huîtres et de moules de bouchots de la façade MEMN. La fréquence d'alertes et de fermeture de norovirus augmente depuis 2013. La relocalisation de certaines zones aquacoles est à l'étude face à l'évolution de trait de côte. Des élevages d'autres espèces se développent dans le secteur (palourdes, homards).	+					
Artificialisation des territoires littoraux	Oui	Les côtes artificialisées se trouvent essentiellement au sud du secteur et au niveau des ports.	=					
Raccordement EMR et autres câbles sous-marins	Oui	Les câbles sont essentiellement au niveau de Saint-Rémy- des-Landes et de Pirou et relient les îles au continent.	+					
Commercialisation et transformation des produits de la mer	Oui	Une halle à marée se trouve à Granville, vendant de la coquille Saint-Jacques et du boulot notamment. Une diminution des débarquements est crainte par le secteur.	-					

Construction navale	Oui	Des chantiers de construction, de réparation et vente de matériels nautiques existent à Granville et Barneville - Carteret.	=				
Défense	Oui	Le commandement de la zone et de l'arrondissement maritime de la Manche et de la mer du Nord est notamment responsable de la défense maritime du territoire et du contrôle opérationnel des moyens militaires.	=				
Extraction de matériaux marins	Oui	Extractions ponctuelles de tangué.					
Industries et risques technologiques	Oui	Les risques technologiques dans le secteur sont essentiellement liés au transport de marchandises dangereuses.	=				
Navigation de plaisance et sports nautiques	Oui	Les navires de plaisance circulant le long de la côte et traversant la Manche vers les îles Anglo-Normandes sont nombreux.	+				
Pêche professionnelle	Oui	La pêche professionnelle est principalement constituée de pêcheurs artisanaux (caseyeurs qui ciblent les bulots, les crustacés et les seiches) et de dragueurs à coquille Saint-Jacques et autres bivalves. Le secteur compte plusieurs ports de pêche et lieux de débarquement dont Granville.	=		A ré vi se r au co ur s du cy cl e		
Pêche de loisir	Oui	L'activité de pêche à pied importante sur ce secteur en particulier à l'occasion des grandes marées.	=				
Production d'électricité	Oui	Deux barrages sont présents sur la Sélune, qui alimentent une centrale hydroélectrique.	-				
Recherche et développement du secteur public ; Formation	Oui	Le lycée Julliot de la Morandière à Granville propose des formations dans la filière nautique (bac professionnel de maintenance nautique, BTS technico-commercial nautisme). Par ailleurs, le CFPPA de Coutances est un établissement public de formation continue dans le secteur de la conchyliculture.	=				
Tourisme littoral, les sites, paysages et le patrimoine culturel	Oui	Des sites d'activités aquatiques et nautiques sont installés sur le littoral avec une zone importante de navigation de voile et de canoë-kayak. Le site du MONT-SAINT-MICHEL et de sa baie (site classé et classement Unesco) sont inclus dans ce secteur. Une activité de chasse est également pratiquée à partir de gabion (35).	+				

Transport maritime et ports	Oui	Des ports et des lieux d'échouage sont répartis le long de la côte du secteur et notamment à l'intérieur des havres. Des liaisons inter-portuaires maritimes avec les îles anglo-normandes sont présentes.	=					
Travaux publics maritimes	Oui	Deux sites de clapage de sédiments de dragage se situent au niveau de Granville. Des développements récents de port (exemple Portbail) sont à signaler, il y a des projets d'extension (Barneville, Granville).	+					
Risques naturels littoraux	Oui	L'intérieur des havres de l'ouest Cotentin (débouchés des fleuves côtiers) sont en engraissement. Les autres territoires littoraux se répartissent entre secteurs stables (Carolles par exemple) et secteurs érodés (dunes de l'ouest Cotentin soumises au vent d'Ouest et aux courants marins par exemple), menaçant l'avifaune. L'État promeut le repli stratégique et travaille activement à orienter les acteurs locaux dans ce sens. Selon les recommandations de la Stratégie Nationale de Gestion Intégrée du Trait de Côte programme 2017-2019. Les enjeux principaux sont donc pour la prévention des risques, l'adaptation sous la contrainte au très fort contexte érosif, le maintien des très vastes estrans et habitats de prés salés caractéristiques de cette zone, le report ou la restauration des fonctionnalités écologiques, notamment pour l'avifaune, détruites par l'érosion et la prévention des pollutions que générera l'érosion côtière et la reprise par la mer des côtes sableuses. L'évolution du trait de côte projetée d'ici 2029, 2050 et 2100 menace des centaines de logements et d'autres activités littorales dans ce secteur.	+					
Initiatives locales de planification ou de gestion intégrée de la mer et du littoral	Oui	Il existe plusieurs documents locaux de planification : SCOT (Centre-Manche-Ouest et SCOT du pays de la baie du Mont- Saint-Michel), PLUi, gestion du trait de côte (EPCI), SRAD- DET, stratégies de gestion du Conservatoire du littoral... Le gestionnaire du domaine public maritime de l'archipel de Chausey est actuellement (en 2018) le Conservatoire du littoral, par délégation du ministère en charge de l'environnement.	+					
Protection de l'environnement	Oui	Plusieurs sites protégés* se situent dans le secteur : sites Natura 2000, sites gérés par le Conservatoire du littoral...	+					
Recherche et développement du secteur public ; Formation	Oui	Dans le cadre l'action de l'État en mer, le centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage de Jobourg assure la surveillance du trafic maritime et la coordination des opérations de recherche et de sauvetage en mer et d'assistance aux navires en difficulté. Des stations SNSM sont réparties le long de la côte et les sémaphores de Granville et Carteret assurent une veille permanente des approches maritimes.	=					

		<p>Plusieurs unités nautiques participant à l'action de l'État en mer et surveillent les espaces maritimes et contrôlent les conditions d'exécution des activités maritimes (police des pêches, lutte contre les activités illicites, etc.), dont la vedette de surveillance régionale Pleville Le Pelley (Douane) et la vedette Tombelaine (Gendarmerie départementale) basées à Granville. Les hélicoptères NH90 (Marine nationale) basé à Maupertus, et EC145 (sécurité civile) basé à Granville interviennent également dans le cadre des missions d'action de l'État en mer (surveillance, recherche et sauvetage, assistance, etc.).</p>					
--	--	--	--	--	--	--	--

III. Prescriptions et recommandations

Il est prescrit, préalablement à tout nouveau projet d'activité, soumis à procédure d'autorisation, et/ou à évaluation environnementale, que le pétitionnaire :

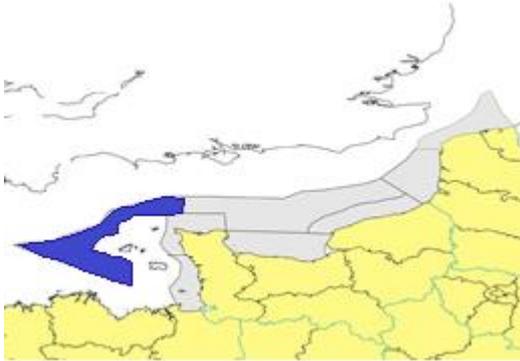
- réalise une étude adaptée en fonction de la qualification des enjeux environnementaux présentés ci-dessus ;
- démontre la compatibilité du projet avec le DSF.

Respect des planifications maritimes existantes.

IV. Cartes spécifiques

Secteur n°8 : Manche Ouest au large des îles anglo-normandes

Vocation :



Prédominance de la navigation maritime et des enjeux de sécurité maritime en cohabitation prioritairement avec les activités de pêches professionnelles (pêche au chalut prégnante car zone où tous les types de pêche ne sont pas adaptés, notamment la pêche industrielle, zone d'importance pour la pêche). Vocation de développement d'énergies marines renouvelables.

Nécessité de cohérence avec les enjeux limitrophes (bassin normand-breton et îles anglo-normandes), notamment besoin de gestion cohérente du patrimoine biologique remarquable à valoriser et enjeu de chaîne trophique à préserver qui nécessite une attention particulière sur les pressions s'exerçant.

Préservation des enjeux écologiques au moyen de 2 AMP (2306 km² - 43% de la surface de la zone).

Carte illustrative des enjeux écologiques et socio-économiques majeurs et forts existants

DOCUMENT EN COURS DE PRODUCTION

Carte prospective des potentiels identifiés de développement d'activités par les acteurs concernés, et de protection environnementale élaborée par les services de l'Etat.

Les zones identifiées pour le développement d'une activité sont indicatives. La compatibilité des éléments prospectifs sera à évaluer en fonction des activités en présence et des études d'impact et d'incidence au titre de Natura 2000 qui seront menées.

DOCUMENT EN COURS DE PRODUCTION

I. Présentation de la zone

De façon synthétique au regard des enjeux écologiques identifiés, les habitats pélagiques de ce secteur sont caractérisés par un front thermique (Ouessant) qui se forme du printemps à la fin de l'été entre les eaux froides et brassées de la côte et les eaux stratifiées plus chaudes du large. Ce secteur est une zone de forte production primaire et secondaire. Les eaux stratifiées peuvent également être le siège de production primaire à des niveaux très élevés en fin d'été. Les fonds marins sont quant à eux caractérisés par des sédiments plutôt grossiers formant des dunes hydrauliques de dimensions importantes tandis qu'au Nord-Est, la fosse centrale et le plateau des Roches-Douvres constituent des particularités géomorphologiques.

En lien avec ces conditions hydrographiques et géomorphologiques, un réseau trophique riche s'établit et le secteur constitue une zone d'alimentation estivale importante pour la mégafaune : les oiseaux, les petits cétacés et les élasmobranches dont les requins et pocheteaux. Ce secteur est également une zone de ponte importante pour plusieurs espèces de poissons dont la sole commune et le bar et des concentrations de tortues Luth sont observées à l'Ouest en période estivale.

Les principales activités maritimes qui se déroulent dans la zone sont la pêche (chalutiers notamment) et le trafic maritime (rail et dispositif de séparation du trafic des Casquets). Le report de pêche stratégique pour de nombreux navires et l'ouverture de nouvelles licences ont lieu dans cette zone en conséquence à la diminution des zones autorisées dans les secteurs voisins du fait du Brexit, des projets éoliens et des protections environnementales.

Dispositifs de gouvernance

Accords internationaux de pêche "accords de la Baie de Granville"

Sites Natura 2000 :

- ZPS FR 2512005 NORD BRETAGNE DO : Arrêté du 18 janvier 2018 portant désignation du site Natura 2000 Nord Bretagne DO (zone de protection spéciale dans le cadre de l'extension du réseau Natura 2000 hors mer territoriale prévu par l'instruction du gouvernement du 15 juillet 2016)

PSIC FR2502022 NORD BRETAGNE DH : PSIC depuis le 14 décembre 2017 (Proposition de site d'intérêt communautaire dans le cadre de l'extension du réseau Natura 2000 hors mer territoriale prévu par l'instruction du gouvernement du 15 juillet 2016)

Zones de Protection Forte :

- Néant

Masses d'eau associées (en cours de révision) : <https://atlas-dce.ifremer.fr/map>

- Néant

II. Synthèse des enjeux

Enjeux écologiques présents dans le secteur (cf Annexe 5)

Secteur écologique associé :

- Secteur 8 : Mer Celtique et Manche Ouest

En complément des enjeux environnementaux représentés sur la carte, des enjeux d'emprise trop large ou mal définie pour être représentés existent dans ce secteur : sédiments hétérogènes subtidaux, sédiments grossiers subtidaux, zones fonctionnelles halieutiques, populations localisées d'invertébrés benthiques exploités, populations localement importantes d'élaémobranches, colonie et zone d'alimentation pour le fou de Bassan, zone de densité maximale des oiseaux marins en période internuptiale, zones de densité maximale de marsouin commun, zone d'alimentation des dauphins communs, tortues marines.

Catégorie d'enjeux écologiques	Enjeux écologiques spécifiques au secteur		Qualification			
			Majeur	Fort	Moyen	Faible
Conditions hydrographiques, habitats pélagiques et réseaux trophiques	Structures hydrologiques particulières	Front thermique de Ouessant et stratification tardive en été. Fortes biomasses planctoniques associées				
Habitats benthiques et structures géomorphologiques	Dunes hydrauliques du plateau et du haut de talus	Principale zone de dunes hydrauliques				
	Structures géomorphologiques particulières	Roches-Douvres. Fosse centrale de la Manche				
	Habitats sédimentaires	Sédiments hétérogènes subtidaux				
		Sédiments grossiers subtidaux				
Zones fonctionnelles halieutiques	Frayères	Bar, Chinchard, Araignée, Sprat, Barbue, Grondin rouge, Lieu jaune, Limande sole, Sardine, Tacaud et Sole				
	Nourriceries	Chinchard commun				
	Invertébrés benthiques	Tourteau, Pétoncle blanc (olivette)				
	Élaémobranches	Petit pocheteau gris et Grand pocheteau gris				
Zones fonctionnelles avifaune		Fou de Bassan				
		Goéland argenté				

Enjeux socio-économiques et leur perspective d'évolution

Catégorie d'activités maritimes	Présence	Activités maritimes et littorales		Qualification			
		Description	Évolution	Majeur	Fort	Moyen	Faible
Activités de baignade et fréquentations des plages	Non						
Activités parapétrolières et paragazières offshore	Non						
Agriculture	Non						
Aquaculture et qualité des eaux conchyliques	Non						
Artificialisation des territoires littoraux	Non						
Câbles sous-marins	Oui	De nombreux câbles, notamment de téléphone, traversent le secteur. Il n'existe pas à ce jour de nouveau projet de câble sous-marin.	=				
Commercialisation et transformation des produits de la mer	Non						
Construction navale	Non						
Défense	Oui	Le commandement de la zone et de l'arrondissement maritime de la Manche et de la mer du Nord est notamment responsable de la défense maritime du territoire et du contrôle opérationnel des moyens militaires.	=				
Extraction de matériaux marins	Non	Il existe une zone d'intérêt (potentiel extractible) de granulats marins sur ce secteur (https://sextant.ifremer.fr/granulats-marins/Donnees?owscontext=https://sextant.ifremer.fr/documentation/granulats_marins/contexte/Nationalisation/Geol_National_V6.xml#/map)					
Industries et risques technologiques	Non						
Navigation de plaisance et sports nautiques	Oui						
Pêche professionnelle	Oui	Une flottille de chalutiers travaille en zone hauturière et pratiquent le chalut de fond à poissons au large des îles Anglo-Normandes notamment. La fréquentation de la zone pourrait augmenter suites aux évolutions du secteur Ouest Cotentin Baie du Mont Saint-Michel.	=		A ré vis er au co ur		

					s du cy cl e		
Pêche de loisir	Non						

Production d'électricité		À cet égard, la zone dite « les Roches-Douvres » présente de forts enjeux de coordination du fait de son potentiel de développement éolien. Elle devra faire l'objet d'une expertise commune et partagée avec les acteurs des deux façades associant également les représentants des îles anglo-normandes et du Royaume-Uni qui mènent des réflexions pour le développement de l'éolien en mer dans leurs eaux.	+				
Recherche et développement du secteur public ; Formation							
Tourisme littoral, les sites, paysages et le patrimoine culturel							
Transport maritime et ports		Le trafic maritime est dense, notamment en raison de la présence d'une route maritime très fréquentée à la limite du secteur.	=				
Travaux publics maritimes							
Risques naturels littoraux							
Initiatives locales de planification intégrée de la mer et du littoral							
Protection de l'environnement		Un site Natura 2000 au large se situe dans le secteur*.	+				
Action de l'État en mer		Le préfet maritime est responsable de la coordination générale des moyens de l'action de l'État en mer. Plusieurs unités nautiques participant à l'action de l'État en mer, surveillant les espaces maritimes et contrôlant les conditions d'exécution des activités maritimes (police des pêches, lutte contre les activités illicites, etc.)	=				

III. Prescriptions et recommandations

Il est prescrit, préalablement à tout nouveau projet d'activité, soumis à procédure d'autorisation, et/ou à évaluation environnementale, que le pétitionnaire :

- réalise une étude adaptée en fonction de la qualification des enjeux environnementaux présentés ci-dessus ;
- démontre la compatibilité du projet avec le DSF.

Respect des planifications maritimes existantes.

IV. Cartes spécifiques